
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(26^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 25 octobre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ ROSSINOT

1. **Reppel au règlement** (p. 1369).
M.M. Joseph-Henri Maujouan et Gasset, le président.
2. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 1369).
3. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1369).

Agriculture et forêt - B.A.P.S.A. (suite)

Réponses de M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt, aux Questions de : M.M. Pierre Micaux, Hubert Grimault, Francis Geng, Jean-Marie Daillet, Jean-Pierre Lapaire, Guy Lordinot, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Michel Cointat, Charles Miossec, Philippe Auberger, Henri Bayard, Marc Laffineur, Georges Durand, Jean Briane, Michel Cartelet, Gérard Gouzes, René André, Henri de Gastines, Arnaud Lepercq, Philippe Vasseur, Jean-Guy Branger, Jean-Marc Nesme, Loïc Bouvard, Jean de Gaulle, Pierre Raynal, Daniel Goulet, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Paul Chollet, Francisque Perrut, René Beaumont, Patrick Ollier, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charié.

Agriculture et forêt

Etat B

Titre III (p. 1390)

Amendement n° 15 de M. Jean Briane : M.M. Jean Briane, Yves Lévrier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture et la forêt ; le ministre. - Rejet par scrutin.

Adoption du titre III.

Titre IV. - Adoption (p. 1391)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 1391)

B.A.P.S.A.

Adoption des crédits ouverts à l'article 36.

Adoption des crédits ouverts au paragraphe II de l'article 37.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du Jour** (p. 1392).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ ROSSINOT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Joseph-Henri Maujôan du Gasset, pour un rappel au règlement.

M. Joseph-Henri Maujôan du Gasset. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, à peine les élections cantonales se sont-elles déroulées que l'on parle déjà des élections municipales. On sait qu'elles auront lieu au mois de mars 1989, mais on ignore encore les dates précises.

Je pense qu'il serait bon, monsieur le ministre, que vous preniez contact avec votre homologue, M. le ministre de l'intérieur, de façon que le Gouvernement fasse connaître les dates exactes de ces élections, dont l'importance ne peut vous échapper. Mais peut-être êtes-vous dès maintenant en mesure de nous les communiquer.

M. Yves Tavernier. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. le président. Monsieur Maujôan du Gasset, un rappel au règlement s'adresse au président et non pas au Gouvernement.

Quoi qu'il en soit, M. le ministre vous a entendu et je ne doute pas que, dans le cadre de la solidarité gouvernementale, il se fera un plaisir de transmettre votre question.

2

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 8 novembre inclus a été ainsi établi en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 :

Agriculture et forêt ; budget annexe des prestations sociales agricoles (suite).

Mercredi 26 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente.

Affaires étrangères ;

Affaires européennes.

Jeudi 27 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Justice, Légion d'honneur et Ordre de la Libération ;

Tourisme ;

Commerce et artisanat.

Vendredi 28 octobre, à neuf heures trente et quinze heures :

Anciens combattants et victimes de guerre.

Mercredi 2 novembre, à dix heures, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Défense.

Jeudi 3 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Travail, emploi et formation professionnelle.

Vendredi 4 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Postes, télécommunications et espace ;

Culture ;

Communication.

Lundi 7 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Enseignement scolaire ;

Enseignement supérieur.

Mardi 8 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Aviation civile, météorologie, navigation aérienne ;

Transports terrestres et sécurité routière ;

Mer.

D'autre part, la discussion des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer a été fixée au dimanche 13 novembre, matin et après-midi.

M. Jean-Paul Charié. C'est scandaleux ! Un dimanche !

M. le président. Cela a été fixé en parfait accord avec les députés des départements et territoires d'outre-mer, mon cher collègue.

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas sûr !

3

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

AGRICULTURE ET FORÊT. - B.A.P.S.A. (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Cet après-midi, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Au titre du groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Pierre Micaux, pour poser la question de M. Aimé Kergueris.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, M. Kergueris, député du Morbihan, empêché, m'a demandé de vous poser la question suivante.

Sur 280 000 producteurs de lait, 110 000 sont en dépassement, avec, en moyenne, un pénalisation de 7 000 francs, voire 11 000 francs dans son département, le Morbihan. Ces chiffres correspondent à des situations dramatiques, comme l'ont montré les grèves de la faim, ainsi que de nombreuses manifestations qui ont eu lieu dans tous les cantons du Morbihan.

Après des paroles d'apaisement, vous avez opposé une fin de non-recevoir aux propositions de modalités de prélèvement. Les producteurs bretons sont pénalisés de 250 millions de francs et le Morbihan de 62,7 millions de francs pour avoir travaillé trop.

Dans le même temps, le Gouvernement va leur proposer de mettre leurs terres en jachère et de continuer à importer du manioc et du soja payés en dollars, avec toutes les conséquences qui s'en trouvent induites.

De plus, les conseils généraux sont sollicités pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté au titre de participations à la prise en charge d'une partie de leur couverture sociale, qu'ils ne peuvent plus payer. Nous sommes en plein paradoxe.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour soulager les agriculteurs qui, du fait des pénalités laitières et faute de pouvoir produire le minimum vital, sont condamnés à quitter l'agriculture ? Que comptez-vous faire pour les agriculteurs qui veulent à tout prix rester agriculteurs et ne pas augmenter la masse de chômeurs ? Que comptez-vous faire, enfin, pour permettre aux terres libérées par la diminution laitière de produire des céréales dégrèvées de taxes qui viendraient diminuer les importations de produits de substitution et améliorer ainsi la balance commerciale ?

M. le président. La parole est M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallat, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je continuerai à faire pour les agriculteurs qui sont frappés par les pénalités laitières ce que j'ai entrepris déjà depuis plusieurs semaines, c'est-à-dire faire en sorte que les plus petits d'entre eux soient le moins frappés possible par ces pénalités, qui sont malheureusement une règle communautaire, qui a été confirmée à deux reprises au cours de l'année 1988.

De plus, je vous rappelle que nous avons ouvert une procédure en faveur des agriculteurs en difficulté, à laquelle auront accès les producteurs de lait qui seraient mis en danger par la nécessité d'acquitter des pénalités laitières.

Je répète donc, monsieur le député, que le Gouvernement est attentif à cette situation, que tout sera entrepris pour s'efforcer de soulager les producteurs victimes de pénalités, en particulier les plus petits d'entre eux, mais que nous devons aussi respecter la législation communautaire, qui s'applique à tous.

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre, ma question s'inscrit dans le prolongement de celle que je vous avais posée en commission de la production et des échanges.

J'aimerais que vous nous précisiez votre position sur deux problèmes, qui concernent, d'une part, l'eau et, d'autre part, l'électrification.

Pour l'eau, il est manifeste que le recul des aides apportées par le Fonds national de développement des adductions d'eau est devenu très inquiétant, car les besoins sont grands et croissants. Je n'épilogue pas sur leur nature. Vous les connaissez aussi bien, sinon mieux, que moi-même. Le F.N.D.A.E. est alimenté *grossa modo* pour moitié par les prélèvements sur les enjeux du pari mutuel urbain et pour moitié par les redevances de péréquation. Actuellement, cette dernière équivaut à 8,5 centimes pour un mètre cube. Voyez, pour un litre, ce que cela représente ! C'est infinitésimal. Quant au prélèvement sur le P.M.U., pas question de l'augmenter ! Je sais bien qu'il gagne, mais il gagne peu.

L'eau est une nécessité pour chacun. Il faut donc, d'urgence, ajuster la contribution des consommateurs d'eau. Il faut le faire à hauteur de deux centimes au minimum. Aussi, monsieur le ministre, je me propose de déposer un amendement en ce sens lors de l'examen en deuxième lecture des recettes des comptes spéciaux du Trésor.

Ma première question est donc celle-ci : êtes-vous disposé à soutenir cet amendement ?

Pour ce qui concerne l'électricité, il nous faut encore déplorer l'insuffisance de la dotation du fonds d'amortissement des charges d'électrification, le F.A.C.E., car la situation actuelle conduit à l'impossibilité d'atteindre à bref délai une distribution normale. Vous connaissez mieux que moi les données de ce problème. Le temps me manque pour les décrire. Il s'agit des progrès de l'électronique, de la demande de plus en plus forte, du nouveau tarif aux puissances moyennes - du tarif jaune, par exemple - des tickets dits d'accès au réseau, qui donnent grande satisfaction aux promoteurs et aux lotisseurs, lesquels, eux, sont d'essence mani-

festement inflationniste. Au contraire, les investissements en profondeur qui peuvent et doivent être réalisés par le F.A.C.E., sont, eux, des investissements sains.

Aussi, je demande qu'on ne perde pas de vue l'aménagement de l'espace rural et que vous interveniez auprès de vos collègues des finances et de l'industrie pour que soit relevé de façon significative le niveau du F.A.C.E.

Monsieur le ministre, j'ai remarqué cet après-midi que, malgré votre souci d'objectivité, les satisfactions que vous avez apportées s'adressaient - naturellement - à vos amis socialistes. Allez-vous, ce soir, donner un peu satisfaction à l'opposition et nous accorder un peu de considération ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous m'accorderez qu'il est assez normal que le ministre qui défend son budget soit particulièrement attentif à l'avis des rapporteurs, qui rapportent au nom de toute l'Assemblée. J'ai été cependant tout à fait sensible à votre réflexion et à vos propositions, et il me semble que je les ai entendues.

En matière d'eau potable, le taux de desserte est désormais de 97 p. 100, mais on sait bien que les derniers branchements sont souvent ceux qui coûtent le plus cher et sont, techniquement, les plus difficiles. De plus, les besoins concernent essentiellement le renforcement des adductions et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée. Nous savons que nous avons là de grandes difficultés, en particulier dans les communes rurales.

Pour l'énergie électrique, la priorité doit toujours être de réduire le nombre d'abonnés mal alimentés et de faire face à l'augmentation de consommation des autres.

Pour faire face à cette double situation, mon département dispose de deux instruments financiers : d'une part, le fonds national pour le développement des adductions d'eau et, d'autre part, le fonds d'amortissement des charges d'électrification, qui, avec les efforts des collectivités territoriales et des maîtres d'ouvrages, devraient donc permettre d'éviter que ces services de base ne soient des freins à l'expansion de l'agriculture et du monde rural. Mais je sais qu'il manque de l'argent.

Je vous confirme donc, monsieur le député, que je ne suis pas hostile à une augmentation de la taxe et que je serais tout à fait favorable à un amendement que vous présenterez...

Plusieurs députés du groupe socialistes. Alors ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... dès lors que j'aurais obtenu l'accord de mon collègue des finances. Mais je crois qu'il devrait être possible de l'obtenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Michel Lambart. Nous ne sommes pas intolérants, nous !

M. le président. Nous passons maintenant aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Hubert Grimault, pour poser la question de M. Edmond Alphandéry.

M. Hubert Grimault. Monsieur le ministre, la loi du 31 décembre 1984 concernant les relations entre l'enseignement agricole privé et l'Etat est en cours d'application.

Deux questions essentielles se posent pour en assurer en 1989 la mise en place.

Premièrement, qu'en est-il de la préparation du décret concernant le contrat entre les enseignants et l'Etat ?

Deuxièmement, qu'en est-il du versement de la subvention de fonctionnement aux établissements ? La loi prévoit qu'elle doit être calculée en fonction du coût des charges non pédagogiques des filières de formation de l'enseignement agricole public. Cette subvention, actuellement de 4 000 francs par élève interne, ne correspond pas au montant prévu, cette somme n'étant que le montant du forfait externe de l'enseignement général privé.

Enfin, les crédits d'investissement prévus pour l'enseignement agricole privé sont très insuffisants puisque ces établissements n'ont jamais bénéficié d'un plan informatique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, le premier décret, celui qui concerne la contractualisation des établissements, a été signé par mes soins au début du mois de septembre. Je n'ai donc pas trop trainé !

Quant au deuxième grand décret, qui nous fait encore défaut et qui concerne les contrats entre les enseignants et l'Etat, il est en cours de préparation. Je crois que nous touchons au but et qu'il ne reste plus que deux petites difficultés à lever. Mais l'état d'avancement des travaux et de la concertation me permet d'affirmer ce soir devant vous que le calendrier sera tenu. En effet, si l'on veut qu'il puisse être appliqué à la rentrée scolaire 1989, il doit être signé au plus tard le 15 janvier 1989. J'y attache personnellement la plus grande importance et je peux vous dire, monsieur le député, que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que ce décret soit signé en temps et en heure.

Troisième question : la subvention de fonctionnement. Je peux vous dire ce soir que le budget de 1989 va nous permettre de porter la subvention à la moyenne de 4 000 francs par élève, tous élèves compris, alors que nous n'en sommes à l'heure actuelle qu'à 4 000 francs par élève interne. Il y a donc un progrès, qui n'est peut-être pas suffisant - je veux bien l'admettre - mais je voudrais que vous preniez en considération l'effort notable qui sera réalisé au cours de 1989 pour assurer ce rattrapage.

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le ministre, les questions se suivent et parfois se ressemblent. Mais, comme disait Georges Bidault : « Les choses sont toujours les mêmes, alors il faut toujours répéter les mêmes choses. »

J'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises à cette tribune, et comme vous le reconnaissez vous-même, le monde agricole souffre : quotas laitiers, chute des cours, distorsions de concurrence entre pays de la Communauté européenne, importations qui déstabilisent les cours, etc. Mais ma question portera sur les effets souvent dramatiques des quotas laitiers.

Le département de l'Orne, que j'ai l'honneur de représenter, département rural à vocation agricole s'il en est, et d'ailleurs principalement laitière, est directement touché. De nombreux agriculteurs doivent s'acquitter de pénalités considérables : 20 000 francs, 40 000 francs, voire plus de 60 000 francs ! La situation de ces agriculteurs est irrémédiable. Et, pour de nombreuses familles, la cessation d'activité ne pourra être évitée puisque certaines d'entre elles sont déjà dans une situation d'extrême pauvreté.

Monsieur le ministre, vous avez certes pris des dispositions pour aider la filière laitière à supporter la limitation de la production, notamment avec la prise en charge d'une partie des cotisations sociales ou des intérêts des prêts, mais tout cela est encore insuffisant. Les producteurs laitiers attendent des mesures plus significatives qui leur permettraient de faire face à la situation et peut-être de reprendre espoir. Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous dans ce domaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, aphorisme pour aphorisme, je crois qu'il vaut mieux se répéter que se contredire.

Je connais la situation des producteurs de lait de l'Orne. Je sais que nombre d'entre eux sont, à l'heure actuelle, dans une situation difficile. Mais nous ne devons pas considérer cette situation comme irréversible. Il ne faut pas que certaines familles soient désespérées ou contraintes d'abandonner la production.

Je vous confirme ce soir, monsieur le député, que les efforts déjà engagés seront poursuivis et intensifiés. Je vous le répète, toute quantité nouvelle que je pourrai récupérer sur la collecte laitière française sera remise en priorité aux producteurs agricoles qui en ont le plus besoin. Cela se fera de manière décentralisée en faisant confiance au sens de la responsabilité des commissions mixtes départementales. J'espère, d'ici quelques jours ou quelques semaines, répartir à nouveau quelques petites quantités. Et pour ceux qui, malgré ce

nouvel effort, resteraient en grandes difficultés, nous ferons en sorte que la procédure des agriculteurs en difficulté puisse être efficace à l'égard des producteurs laitiers.

Je puis vous assurer, monsieur le député, que nous ferons tout ce qui peut être fait dans le cadre de nos engagements et de nos obligations.

M. Francis Geng. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. J'avais l'intention, monsieur le ministre, de vous interroger sur les difficultés de couverture sociale des plus petits exploitants agricoles. La réponse que vous avez fournie tout à l'heure sur ce sujet m'ayant rassuré, permettez-moi de vous interroger sur la situation des abattoirs.

Actuellement, dans mon département, la Manche, un ancien abattoir municipal, qui avait été repris voilà quelques années par la société Sovico sous l'égide d'une grande coopérative, la Casam, connaît à nouveau de très graves difficultés. La modernisation spectaculaire de cet abattoir avait permis de maintenir l'emploi. Toutefois, celle-ci semble avoir été insuffisante puisque cet établissement est menacé de perdre la fameuse estampille ovale l'habilitant à demeurer un abattoir agréé par la commission des communautés européennes.

Malgré les efforts accomplis pour essayer de maintenir l'activité de cette entreprise, malgré la recherche d'un partenaire et malgré la sollicitude des pouvoirs locaux, on aura sans doute du mal à sauver l'établissement.

Comme un tel cas ne doit pas être exceptionnel, je voudrais savoir, monsieur le ministre, si vous avez réfléchi à cette question. L'Etat envisage-t-il d'aider les abattoirs afin que, en France, grand pays d'élevage, on puisse continuer, notamment dans des départements tels que les nôtres, à abattre sur place, et non à des distances préjudiciables à l'emploi et aux populations ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vous ferai deux réponses.

La première concerne l'aide qui peut être apportée aux abattoirs en difficulté et la nécessité de se restructurer.

Je vous confirme que, dans les prochaines semaines, il sera proposé à la représentation nationale des aménagements des taxes perçues dans les abattoirs publics, et ce dès le 1^{er} janvier 1990.

La taxe d'usage sera décomposée en deux parties : une taxe nationale dont le taux sera uniforme pour tous les abattoirs publics et dont le produit servira de base au calcul des versements éventuels du fonds national des abattoirs ; une redevance locale dont le taux sera fixé par chaque collectivité en fonction des charges réelles de financement et après concertation avec les usagers. De la sorte, on devrait redonner un peu de liberté aux collectivités locales en charge de ces abattoirs, pour financer les améliorations nécessaires.

Ma seconde réponse est plus large et plus générale. Je vais demander à mes collaborateurs, monsieur le député, d'étudier avec vous la situation concrète de l'abattoir que vous avez évoqué. Toutefois, je ne sais pas dans quelle partie des réflexions d'ensemble il se situera, car je ne connais pas suffisamment le dossier. Toutefois, ce dossier sera examiné non seulement avec bonne volonté mais aussi avec le souci de réformer l'ensemble de nos abattoirs publics.

Il est admis que l'ensemble de nos filières viande doivent se concentrer, se moderniser, se restructurer. Mais nous nous heurtons, sur le terrain - ce qui est compréhensible et logique - à des responsables professionnels et à des élus locaux qui sont attachés au travail qu'ils ont fourni, aux bâtiments qu'ils ont créés, à l'outil qu'ils se sont constitué. Nous devons donc « naviguer selon la force des vents » entre ces deux difficultés.

Pour ma part, je m'efforcerai de faire respecter un certain nombre de règles simples. Ce sera certes difficile pour le ministre de l'agriculture, mais je ne crois pas qu'on puisse tenir deux discours. Si l'on veut être à la taille du marché européen, il faudra bien restructurer et concentrer.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Lapaire.

M. Jean-Pierre Lapaire. Monsieur le ministre, la réorientation de la politique agricole commune apporte de nouvelles contraintes qui portent sur les prix, les quantités produites, les surfaces agricoles avec le retrait de terres arables.

Ma question porte donc sur le programme de gel des terres et sur ses modalités. Il suscite de nombreuses inquiétudes et de nombreuses interrogations : quant à son bien-fondé philosophique, dans un monde où des êtres humains continuent à mourir de faim ; quant à son importance même en ce qui concerne la France ; quant à son calendrier si serré que les emblavements de la campagne 1988-1989 seront réalisés avant que nombre de producteurs n'aient eu connaissance des possibilités et des règles adaptées à leurs départements et à leurs régions agricoles, pour appliquer en France le programme communautaire ; quant à ses effets sur la situation fiscale et sociale de l'exploitant, sur ses engagements vis-à-vis des banques ; et quant à ses effets juridiques aussi - l'exploitant décide du retrait, mais l'abandon de culture est un cas de non-renouvellement de bail.

Ce programme de gel des terres soulève aussi la question de l'avenir des régions agricoles.

La céréalisation des systèmes de production a gagné des régions plus douces pour d'autres activités et qui sont loin d'atteindre les rendements des régions de grande culture.

Ne peut-on craindre, monsieur le ministre, que le retrait de terres céréalières n'affecte en priorité ces zones difficiles, alors que leur retour à des productions plus conformes à leurs aptitudes est rendu difficile par la situation de la production laitière et par la saturation de la quasi-totalité des marchés agricoles ?

Cette crainte est renforcée, monsieur le ministre, par le niveau moyen de la prime - 1 700 francs à l'hectare - qui est inférieur aux frais de structures dans la plupart des régions agricoles et peu incitatif pour les céréaliculteurs les plus performants, ceux chez lesquels le retrait aurait pourtant des effets quantitatifs rapides ?

Bref, monsieur le ministre, le programme de retrait des terres arables ne devrait-il pas être l'occasion d'une remise en cause de l'agriculture productiviste, si coûteuse en frais proportionnels et si menaçante pour nos ressources en eau potable comme pour nos sols ? Ne serait-ce pas aussi l'occasion de remettre en cause le mode de paiement des produits agricoles et de redéfinir une nouvelle politique agricole qui intègre à la réflexion économique une dimension sociale ?

En effet, ne pas réagir contre l'élimination systématique des exploitations qui sont actuellement hors des normes économiques dominantes coûtera cher à toute la société en termes de chômage, de logement, de drames humains, de dépeuplement des campagnes, de déperissement de nos bourgs, comme en termes d'environnement.

De ce dernier point de vue, ne pourrions-nous nous inspirer des programmes néerlandais qui, depuis plusieurs années, gèrent l'incompatibilité entre environnement et agriculture productiviste par des contrats de gestion rémunérateurs pour l'agriculteur et qui le transforment en un producteur-conservateur de l'espace et du paysage ?

M. Michel Cointat. En salarié !

M. Jean-Pierre Lapaire. Je vous fais confiance, monsieur le ministre, pour définir, à partir des contraintes européennes et internationales mais aussi en vous appuyant sur les aides communautaires, la politique nouvelle dont les agriculteurs français ont besoin.

M. Jean-Paul Charlé. Pour transformer les agriculteurs en fonctionnaires !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, le programme de retrait de terres arables, en vue de limiter la production de céréales et d'oléoprotéagineux, a été décidé par les autorités communautaires et par un conseil de chefs de gouvernement et de chefs d'Etat en février 1988. Il est donc notre règle commune et je dois l'appliquer. Je me suis efforcé simplement de le simplifier et de faire en sorte qu'il soit le plus également réparti sur l'ensemble du terri-

toire, afin que chaque région puisse y avoir accès et qu'il ne soit pas réservé ou concentré sur certaines régions au risque de les fragiliser encore davantage.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé que le montant des primes serait tel qu'il pourrait intéresser à peu près la majorité des agriculteurs dans toutes les régions concernées. De plus, j'ai proposé un système de jachère tournante permettant aux producteurs et aux exploitants de faire « tourner » une partie de leurs terres dans cette situation de non production, sans mettre en danger l'ensemble du fonctionnement de l'exploitation. J'ai éliminé la jachère verte qui avait été proposée il y a quelques mois, parce que de nombreux producteurs craignaient qu'elle ne soit l'occasion d'une délocalisation des productions animales vers des régions céréalières.

J'ai enfin obtenu, monsieur le député, allant un peu au devant de vos inquiétudes, que le programme de gel des terres de cette année soit un programme expérimental. Cette décision vaut pour l'ensemble de la Communauté.

Nous reverrons à la fin de l'année prochaine la manière dont nos producteurs ont accepté ou non ce programme. J'espère seulement que nous aurons aussi l'occasion, d'ici là, de donner satisfaction à une revendication que j'ai exprimée au nom de la France, au sein du conseil des ministres de l'agriculture, à savoir que la jachère, c'est-à-dire la mise au repos des terres, soit examinée à la lumière des autres mesures socio-structurelles, qui concernent la pré-pension, l'extensification, ou l'environnement. Nous devons en effet penser à un système nouveau. Les mesures proposées par la Communauté devront donc être revues dans cette perspective.

M. le président. La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre, ma question porte sur les crédits de la recherche à travers un exemple précis.

L'autosuffisance agro-alimentaire est l'objectif visé par l'agriculture dans les départements d'outre-mer, en particulier en Martinique. Dans ce cadre, une diversification des méthodes de culture est encouragée. La culture de produits maraichers sous serre fait actuellement l'objet d'une publicité auprès des jeunes agriculteurs. Une vingtaine d'installations nouvelles sont ainsi programmées dans un très proche avenir à la Martinique.

Deux handicaps fondamentaux risquent de conduire l'expérience à l'échec.

Premier handicap, il n'existe aucune recherche, ni sur le substrat, ni sur le milieu, ni sur la prévention ou le traitement des maladies virales, bactériennes ou parasitaires, pouvant affecter la culture. Il n'y a aucune possibilité d'effectuer sur place une simple analyse d'un échantillon de terre. La seule recherche en cours est pratiquée par les agriculteurs de la commune du Lorrain, regroupés en exploitation familiale. Cette recherche, forcément empirique et effectuée par tâtonnements, produit tout de même quelques résultats que les chercheurs patentés et officiels n'ont même pas les moyens matériels d'obtenir.

Le deuxième handicap découle en partie du premier. Aucune formation ne peut être assurée faute de chercheurs, mais aussi faute de formateurs sur place. La volonté politique du Gouvernement d'aider les départements d'outre-mer à tendre vers l'autosuffisance alimentaire doit se traduire par la mise en place des moyens humains et financiers nécessaires pour une recherche exploitable, pour une formation efficace. Cette traduction n'apparaît pas nettement dans les projets actuels.

L'échec des tentatives actuelles de diversification conduirait les agriculteurs, notamment les jeunes, au découragement et à la sensation qu'une fatalité pèse sur l'agriculture dans les départements d'outre-mer.

Quelles réponses le Gouvernement entend-il apporter à ces questions ? Quels moyens nouveaux donne-t-il à la recherche ?

La profession agricole qui s'organise et se dynamise peut proposer des solutions. Au Gouvernement de se donner, de nous donner les moyens de sa politique.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous avez soulevé un problème important. Il concerne l'effort que le Gouvernement est prêt à faire en faveur des cultures qui peuvent se développer dans le département que vous représentez.

Je veillerai particulièrement à ce que les actions de recherche menées en faveur des départements d'outre-mer aient toute la place qu'elles méritent dans les programmes de recherche du ministère.

Dans les départements d'outre-mer qui sont chacun une région, la formation professionnelle des agriculteurs est assurée dans les mêmes conditions qu'en métropole. Les régions gèrent cette enveloppe, et des centres privés, en particulier ceux qui dépendent des chambres d'agriculture et ceux qui dépendent aussi du ministère de l'agriculture, assurent les formations sur convention.

Il convient de souligner que la densité des centres publics, notamment ceux qui sont dotés de personnels payés par le budget de l'Etat, est relativement importante en Martinique et en Guadeloupe et qu'elle sera renforcée à la Réunion.

Ces formations couvrent l'essentiel des besoins. Mais votre question, monsieur le député, mentionne d'autres besoins. Je veillerai donc à ce que mes collaborateurs prennent contact avec vous et avec les responsables professionnels de la Martinique afin d'apporter une réponse positive à votre interrogation. En effet, je considère qu'il faut développer le plus possible les actions de recherche-développement de façon à permettre aux producteurs agricoles de ces départements de mettre, eux aussi, en valeur leurs spécificités et leurs productions. Je m'engage donc, monsieur le député, à ce que vous receviez rapidement une réponse positive, après une étude approfondie du dossier avec vous-même et les responsables professionnels de la Martinique.

M. Guy Lordinot. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le ministre, j'ai deux questions à vous poser, l'une au nom de mon collègue Claude Lise, retenu à la Martinique, la seconde en mon nom propre.

Je poserais d'abord la question de M. Lise.

L'agriculture est essentielle pour le développement des départements d'outre-mer. Or vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que le problème majeur de notre agriculture, c'est celui des coûts de production, lesquels sont majorés par le jeu des différents frais et taxes qui affectent le transport des produits agricoles.

Afin de rétablir un semblant d'équilibre, l'Office national interprofessionnel des céréales subventionnait jusqu'à présent le transport des céréales de la métropole vers les départements d'outre-mer, permettant ainsi aux agriculteurs de la Martinique, de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Réunion d'acquiescer lesdites céréales au même prix que leurs collègues métropolitains, et de réduire ainsi les coûts d'alimentation du bétail.

Cette mesure, pour limitée qu'elle soit, constituait un véritable ballon d'oxygène pour les éleveurs d'outre-mer.

Pour l'année 1989, une somme de 11 millions de francs est nécessaire pour que l'O.N.I.C. puisse poursuivre cette politique de soutien.

M. Lise souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre en faveur de l'O.N.I.C. pour lui donner les moyens de sa politique en 1989, et, d'une façon plus générale, de quelle façon il compte rétablir - ou établir - l'égalité de traitement entre les agriculteurs des départements d'outre-mer et ceux de métropole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, le dispositif retenu pour 1989 en faveur de l'aide nationale au transport de céréales vers les départements d'outre-mer sera une orientation prioritaire de mon département ministériel dans le cadre de ses activités en direction des départements d'outre-mer.

Le dispositif portera sur plusieurs céréales.

D'abord, le transport de blé tendre et de maïs bénéficiera d'une dotation de presque 2 millions de francs. Les transports de gruau, de semoule de blé et de blé dur recevront une aide au transport de 0,6 million de francs. Quant au transport de blé tendre pour l'alimentation humaine à la Réunion - mais je profite de votre question pour élargir le débat - il bénéficiera d'une aide de 2,04 millions de francs.

Au total, monsieur le député, près de 10 millions de francs seront, dans le budget de 1989, affectés à l'ensemble des aides permettant non seulement aux consommateurs, mais aussi à certains producteurs de votre département de bénéficier, autant que faire se peut, de conditions normales de consommation et de production.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le ministre, en participant ce soir au débat sur le budget de l'agriculture et de la forêt, et surtout sur le B.A.P.S.A., je manifeste, avec mes collègues d'outre-mer l'espoir de voir s'appliquer chez nous tous les avantages consentis, selon ces documents, aux agriculteurs métropolitains. Egalité sociale oblige, je pense que vous aurez à cœur de placer les « domiens » qui vivent de la terre dans les meilleures conditions pour vivre et élever leurs familles.

Afin de soutenir les secteurs en difficulté, fruits, légumes, élevage, aquaculture, notamment, l'office de développement de l'économie agricole, l'O.D.E.A.D.O.M. a consenti aux producteurs des avances sous forme de prêts remboursables.

Malheureusement, les graves difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs des départements d'outre-mer les mettent dans l'impossibilité d'honorer leurs dettes. Ils sont exposés ainsi à des procédures contentieuses de recouvrement. C'est le cas actuellement en Guyane, pour le secteur bétail et viande.

Or de telles procédures ont pour effet, à court terme, d'aboutir au dépôt de bilan des agriculteurs et, à plus long terme, à la faillite de tout le secteur agricole des départements d'outre-mer.

Pour sauver ce secteur essentiel de notre économie, il semble indispensable d'apurer les comptes de l'O.D.E.A.D.O.M. en transformant les créances de cet organisme en subventions accordées aux agriculteurs.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre dans le cadre de ce budget pour remédier à cette dramatique situation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, les avances sur convention, ou les prêts consentis normalement et habituellement par l'O.D.E.A.D.O.M., au bénéfice de l'agriculture dans les départements d'outre-mer nous ont conduits à procéder à un examen des dossiers des agriculteurs au cas par cas.

Ces dossiers ont été soumis à la discussion et à la décision du conseil de direction de l'Office. Nous continuerons dans cette voie, et je peux vous confirmer que les prêts consentis par l'ex-F.O.R.M.A., repris en compte par l'O.D.E.A.D.O.M. depuis 1983, et dont bénéficiaient les agriculteurs des Antilles seront traités de la même façon. Je vous rappelle, à titre d'exemple, qu'à la suite du cyclone Allen, ces prêts font l'objet d'une transformation en subvention.

Cette réponse va, je pense, dans le sens que vous souhaitiez. Il n'y a pas de raison pour que nous ne continuions pas dans la même direction l'année prochaine.

M. le président. Au titre du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le ministre, je vous ai écouté cet après-midi avec beaucoup d'attention et je vais revenir un instant sur ces affreux quotas laitiers.

Vous avez déclaré, avec un certain courage d'ailleurs, que vous assumiez vos responsabilités dans ce domaine. C'est pourquoi, ce soir, afin que ma critique soit crédible, je préfère vous soumettre une proposition.

Pour ma part, le 30 octobre 1986, en tant que rapporteur du budget de l'agriculture, j'avais présenté un plan de restructuration laitière. Ce plan comportait un volet social, ou socio-économique, si vous préférez, intéressant les quelque 80 000 producteurs qui produisent moins de 60 000 litres. Ils sont dans l'incapacité, on le sait, d'atteindre un équilibre économique convenable et ils font partie de ceux que vous appelez les « agriculteurs en difficulté ».

A l'époque, le Gouvernement avait accepté les principes de ce plan. Il avait commencé à l'appliquer en prévoyant notamment des primes de cessation laitière. Très bien : mais, l'ex-

périence montre, après, en effet, deux ans, que les primes sont mal adaptées. Elles se sont révélées insuffisantes, car elles n'ont permis en fait de récupérer que 2 p. 100 environ de la collecte laitière. Or il faudrait au moins récupérer 4 p. 100 de cette collecte pour pouvoir, en échange, régler le problème des jeunes agriculteurs qu'on installe grâce à des plans de développement ou à ce qu'on appelle, d'un nom barbare, l'E.P.I.

Les 80 000 producteurs de moins de 60 000 litres représentent 7 à 8 p. 100 de la collecte laitière. Comme ils sont incapables de vivre sur leurs petites tenures, ce sont surtout ceux-là qui ont dépassé le quota, tout au moins dans l'Ouest. Ils ont à s'acquitter de pénalités qu'ils sont d'ailleurs incapables de payer. Les uns et les autres, nous trainons ce boulet. La situation risque de se pérenniser sans contrepartie pour les jeunes générations.

J'avais donc proposé à l'époque, et je renouvelle ce soir ma proposition, de donner des primes - qui coûteront, certes, un milliard environ, annuellement, pendant dix ans - à raison de la moitié du S.M.I.C. mensuellement, à condition bien entendu qu'il n'y ait plus de livraison de lait, c'est-à-dire que cesse toute production laitière. Cette solution coûterait peut-être cher, mais mieux vaut une agriculture moderne que des désordres. En contrepartie, vous pourrez régler totalement le problème de l'installation des jeunes agriculteurs. Il s'agit donc d'un progrès dans le sens d'une agriculture économique et compétitive.

Etes-vous prêt, aujourd'hui, à vous engager dans cette évolution dans le sens que je proposais déjà en 1986 pour essayer de régler ce douloureux problème laitier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je suis prêt à en débattre. Vous avez défendu cette idée un soir d'octobre 1986 - je siégeais alors dans cet hémicycle, sur les bancs en face des vôtres, - et je me souviens qu'elle avait occupé l'esprit des responsables pendant les premières années d'application des quotas laitiers.

Il s'agit des producteurs qui ont du mal à vivre avec les petites références qui leur sont accordées. Nous savons qu'ils auront aussi des difficultés à accroître leur exploitation. Alors il s'agirait de les aider à « passer la main », en quelque sorte en douceur, afin de fournir une réserve qui pourrait être régionale ou nationale et de redonner des quantités à ceux qui en ont besoin. Nous l'avions fait en 1984-1985.

Vous vous rappelez la réponse qui vous avait été donnée par le ministre de l'époque ? Votre proposition, monsieur le député, conserve deux inconvénients, mais je suis prêt à en discuter.

D'abord, pour des raisons qui n'ont plus tellement à voir avec la production laitière, mais plutôt, me semble-t-il, avec le patrimoine familial, nous devons constater l'extraordinaire difficulté qu'il y a à inciter les producteurs dans cette situation à abandonner leurs références. C'est une difficulté dans un grand nombre de départements de l'Ouest.

Ensuite, mais vous avez précédé en quelque sorte mon objection, votre solution coûte un milliard de francs par an. Il faut le trouver. En tout cas, votre idée mérite discussion et débat. Dès que nous aurons payé le plus gros de nos pénalités, je souhaite pouvoir ouvrir une concertation avec les responsables professionnels. J'ai l'intention d'y associer l'ensemble de la représentation nationale, vous, ...

M. René André. Très bien.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... parce que vous avez aussi des responsabilités à prendre sur le terrain, pour que nous discussions du système de gestion des quotas afin de lui donner plus de souplesse, plus de simplicité et, surtout, plus de transparence.

A cette occasion, nous pourrions orienter les efforts des uns et des autres, Etat mais aussi collectivités territoriales, régions, départements, qui ont déjà fait de grands efforts, vers de nouveaux programmes de ce type qui pourraient être, peut-être, un peu mieux ciblés qu'ils ne l'ont été. Je n'y suis pas fermé du tout ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Miossec.

M. Charles Miossec. Monsieur le ministre, ma question portera sur le même sujet, ce qui ne vous surprendra pas.

Depuis la mise en œuvre des quotas laitiers, en 1984, l'économie laitière bretonne a été soumise à rude épreuve. Les baisses de production imposées - 9 p. 100 au niveau des producteurs et 12 p. 100 au niveau des laïeries - ne sont plus supportables. En moyenne, la baisse de revenu a été de 2,8 p. 100 par an de 1982 à 1987.

Certes, par divers mécanismes, les producteurs prioritaires ont pu produire jusqu'à 93 ou 97 p. 100 de leurs références. Des mesures ont été prises en faveur des petits producteurs avec l'aide des départements et de la région. Mais nous sommes encore bien loin du compte ! Dans le même temps, d'autres régions ayant bien du mal à atteindre leurs quotas, nous avons assisté à des situations parfaitement insensées.

Ma question est toute simple, monsieur le ministre. Considérez-vous le Grand Ouest, et la Bretagne en particulier, comme une région à vocation laitière ? Si la réponse est oui, comme je le pense, est-il dans les intentions du Gouvernement - et ce n'est pas tout à fait la même proposition - d'instituer un système de vente ou de location de quotas permettant à certains producteurs, moyens et petits, de se retirer de la production, de libérer des volumes avec des moyens de reconversion et d'éviter aux autres prioritaires, notamment, de travailler indéfiniment avec des prêts de quotas, assortis des risques permanents qui s'y rattachent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Merci, monsieur le député, de considérer que nous avons fait quelques efforts pour gérer cette situation difficile...

Considérons-nous que la Bretagne a une vocation laitière ? Mais, quelle que soit ma réponse, la vocation laitière est affirmée !

M. René André. Bien sûr.

M. Charles Miossec. Vous la réaffirmez, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En y incluant, avec la permission de M. André une partie de la Basse-Normandie quand même, (*Sourires sur divers bancs.*)...

M. René André. Absolument, monsieur le ministre !

M. Jean-Marie Daillet. Merci !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et également les Pays de Loire, nous avons là le grand bassin laitier français.

Or, nous le savons très bien, l'une des principales difficultés de gestion rencontrées depuis 1984, ce sont les tensions qui sont nées entre les différentes régions françaises productrices de lait.

L'instauration des quotas a permis de stabiliser la production laitière dans plusieurs régions, vous en convenez vous-même : sans cette limitation physique de la production, ces régions auraient vu leur production et leurs producteurs continuer à se concentrer précisément autour du grand bassin laitier. Mais celui-ci a aussi un certain dynamisme propre à faire valoir. Là est toute la difficulté pour le ministre de l'agriculture, quel qu'il soit. Comment répartir la pénurie entre des régions ayant des structures et des besoins différents ?

Personnellement, je ne me déroberai pas à la question. Il faudra, je crois, que nous ayons aussi ce débat entre nous et que nous regardions les possibilités qui nous sont offertes pour régionaliser tout ce qui pourra l'être dans les quantités à redonner ou pouvant l'être. Je suis tout à fait ouvert à cette perspective, tout en sachant qu'elle sera très difficile à mettre en œuvre, mais je ne me déroberai pas, je le répète.

Quant à la possibilité de rendre plus fluides les références, j'y suis non seulement ouvert mais je le souhaite depuis le début. Je vais même vous faire un aveu : mon grand regret - et la critique que je pourrais adresser à certains - c'est que, depuis 1984, alors que nous avions pensé que cela devait faire partie du dispositif, nous n'ayons pas été capables, « nous », c'est-à-dire nous tous, d'instaurer en France entre les entreprises, puisque nous avions choisi le quota par entreprise, une véritable bourse d'échange de références : « Je te prête, tu me rendras ! »

Nous n'avons pas pu le faire, et l'une des raisons des difficultés que nous éprouvons actuellement sur le marché, c'est que les entreprises, n'ayant pas pris ces habitudes depuis 1984, actuellement elles se font concurrence. Certaines, qui manquent de lait, vont en chercher dans d'autres entreprises françaises : mais elles ont en face d'elles des entreprises qui font monter les prix. Si certaines entreprises vont chercher du lait en Belgique ou au Luxembourg, ce n'est pas parce que nous manquons de lait en France, mais parce qu'elles ont trouvé à meilleur marché du lait dans ces pays-là.

Alors, je suis tout à fait favorable, monsieur le député, à tout ce qui pourra permettre la fluidité des références entre les entreprises et entre les producteurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le ministre, le problème des céréales est important dans notre département.

Ainsi que vous le savez, monsieur le ministre, les taxes spécifiques sur les céréales, prélevées à la production, grèvent lourdement le prix payé aux producteurs. Elles représentent 3,8 p. 100 de ces prix, soit 0,7 p. 100 pour la taxe F.A.S.C. destinée à des actions dans les filières céréalières, 1 p. 100 pour la taxe du fonds national du développement de l'agriculture, le F.N.D.A., qui finance des actions de développement agricole en général, - les céréaliers y participent pour 65 p. 100 alors que le chiffre d'affaires des céréales représente 20 p. 100 du chiffre d'affaires total de l'agriculture - enfin, 2,1 p. 100 pour la taxe B.A.P.S.A. qui constitue un supplément de cotisation sociale demandé spécifiquement aux céréaliers.

Ces taxes sont particulières à la France : les autres pays producteurs de la Communauté européenne ne le supportent pas.

Votre prédécesseur s'était engagé à les démanteler progressivement. Vous-même, d'ailleurs, avez supprimé récemment la taxe sur le F.A.R., ce qui représente 0,4 p. 100 du chiffre d'affaires des céréales, et, au congrès annuel de l'association générale des producteurs de blé, vous avez annoncé que vous vous proposiez d'ouvrir le dossier dès l'automne.

Eh bien, nous y voici. Or on constate que le projet de B.A.P.S.A. prévoit par exemple une progression du produit des taxes spécifiques de 5,32 p. 100.

Dans ces conditions, pouvez-vous nous dire si vous entendez poursuivre la politique de démantèlement des taxes spécifiques sur les céréales lancée par votre prédécesseur, et, dans l'affirmative, selon quelles modalités ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, puisque vous vous intéressez de plus en plus aux problèmes agricoles...

M. Louis Mexandeau. Tout arrive !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ...et bien qu'il ne s'agisse pas d'une coquetterie d'auteur, je vous ferai modestement remarquer que celui qui a commencé à démanteler les taxes, ce n'est pas mon prédécesseur, c'est moi, en 1985. *(Sourires.)* Il a continué. Je continue.

S'agissant des taxes fiscales, conformément aux engagements pris et à la volonté de diminuer le poids des prélèvements à la charge des producteurs, le démantèlement de la taxe perçue au profit du F.A.R., cette cotisation de solidarité qui était perçue sur les céréales et sur les oléagineux, a été achevé.

S'agissant des taxes parafiscales, le montant de la taxe perçue pour le financement des actions du secteur céréalier a été diminué de 11,8 p. 100. Le montant de la taxe sur le blé tendre passe ainsi de 8,50 francs par tonne à 7,50 francs.

J'ajoute que la clé de répartition entre les organismes bénéficiaires a été modifiée de la façon suivante : la part qui revient à l'O.N.I.C. augmente de 50 à 54 p. 100, celle qui revient à l'I.T.C.F. passe de 21 à 26 p. 100, enfin, celle qui revient à Unigrain est toujours fixée à 19 p. 100.

Le montant de la taxe perçue sur les céréales au profit de l'A.N.D.A. a diminué de 10 p. 100 et cela, monsieur le député, avec quelques difficultés.

L'ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux nationaux à la charge des producteurs de céréales a été allégé de 4,2 à 10,8 p. 100 selon les produits.

Le montant des taxes sur les graines oléagineuses diminue, lui, de 9 p. 100 pour le colza, de 7 p. 100 pour le tournesol et de 27 p. 100 pour le soja.

Reste la taxe B.A.P.S.A. J'ai toujours considéré, pour ma part, que c'était la question la plus difficile parce que cette taxe a été instaurée à un moment où la situation des céréaliers était meilleure et où elle constituait un geste de la part de ceux qui étaient dans une situation relativement plus facile à l'égard de ceux qui étaient dans une situation plus difficile.

Nous devons encore réfléchir, monsieur le député, car il s'agit d'un arbitrage interne à la profession, et il est particulièrement délicat à opérer. Que n'auriez-vous dit, en effet, si la taxe B.A.P.S.A. avait manqué encore pour financer le budget des prestations sociales ? Nous sommes là devant une véritable difficulté mais je n'ai pas l'intention, là non plus, de me dérober. J'ai demandé aux organisations professionnelles de me faire des propositions. Je continuerai à aller dans le sens qui a été indiqué en 1985. Je crois en effet que l'on ne peut pas demander à nos producteurs de céréales d'être à la fois les meilleurs d'Europe sur les marchés européens et internationaux et faire toujours peser sur eux un certain nombre de taxes qui alourdissent leurs prix de production mais surtout diminuent leurs revenus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Monsieur le ministre, d'abord une petite observation, si vous le permettez. Tout à l'heure, vous adressant à mon collègue, M. Pierre Micau, vous avez indiqué que vous aviez répondu au modeste rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles que je suis. Je ne crois pas avoir eu l'honneur d'une réponse ni celui d'avoir été cité mais, sans doute dois-je déduire cette réponse de l'ensemble de vos propos.

J'en viens à ma question qui concerne l'aide à la mécanisation en montagne. Le versement d'une subvention pour les investissements en ce qui concerne ces matériels fut décidée il y a quelques années et un décret en avait fixé le plafond pour les zones de montagne. La compensation des handicaps naturels ainsi que la nécessité de tenter d'élargir l'éventail des productions dans ces régions rendaient indispensables cette aide directe en faveur des exploitants installés dans ces zones difficiles.

Le coût de modernisation des exploitations, même en ne tenant compte que des investissements en matériel, a évolué de façon telle que l'endettement des agriculteurs a atteint un niveau qui place aujourd'hui le plus grand nombre dans une situation particulièrement délicate. Cependant, il faut s'équiper pour produire et s'équiper mieux pour produire mieux. A l'origine, cette aide représentait de 10 à 15 p. 100 du coût d'acquisition de ces matériels. Aujourd'hui, en l'absence d'actualisation, elle ne représente plus qu'une partie très faible de la dépense.

Le rapporteur spécial indiquait ce matin qu'avec une dotation de 30,8 millions de francs on devait obtenir pour l'an prochain une augmentation en pourcentage de l'ordre de 35 p. 100. Aussi, monsieur le ministre, pourriez-vous m'indiquer quel sera dorénavant, compte tenu de cette dotation, le montant de l'aide à la mécanisation en montagne et quels seraient les types de matériels aidés, sachant bien entendu que ces derniers doivent être adaptés au relief considéré et qu'ils sont donc, en général, plus coûteux que ceux qui sont utilisés dans d'autres régions ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. M. Micau va voir que mes réponses positives ne vont pas toujours dans le même sens ! *(Sourires.)*

Monsieur le député, les exploitants qui résident en permanence en montagne peuvent bénéficier d'une subvention en capital pour acquérir certains matériels spécifiques au travail

agricole en montagne. Depuis de nombreuses années, ce fonds était stagnant. Sa dotation était de l'ordre de 17 millions de francs.

Cette année, la dotation a augmenté de 5 millions, passant à 22,8 millions de francs, ce qui a permis d'accélérer le traitement des demandes puisque, aujourd'hui, il n'y a pas de file d'attente pour percevoir cette subvention.

Mais, en 1989, un effort supplémentaire sera fait puisque nous ajouterons 8 millions de francs.

Cela devrait donc, monsieur le député, permettre de répondre positivement à vos deux questions. D'une part, le taux de la subvention pour ces matériels sera augmenté, d'autre part, nous pourrions allonger la liste des matériels éligibles à cette subvention.

M. Charles Pistro. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le ministre, nous sommes tous très sensibles aux préoccupations des agriculteurs, qu'il s'agisse de jeunes, qui rencontrent des difficultés pour s'installer, des moins jeunes, qui doivent faire face à un fort endettement et à des coûts de production de plus en plus élevés ou des retraités, dont les revenus sont insuffisants.

Chacun se demande si l'agriculture a encore un avenir, d'autant plus que, sur le plan fiscal, elle apparaît cette année encore comme le parent pauvre dans l'ordre des priorités du Gouvernement. Or des aménagements de la fiscalité agricole se révèlent indispensables à l'aube du marché unique de 1993.

En ce sens, la réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui est un impôt comparable à la taxe professionnelle, l'amélioration et l'aménagement des dispositions concernant l'autofinancement et la transmission de l'entreprise agricole constituent des priorités.

Ainsi, à l'heure où un nombre croissant d'agriculteurs âgés de plus de cinquante-cinq ans doivent quitter leurs terres, où les jeunes désireux de s'installer doivent devenir de véritables chefs d'entreprise, où l'application des quotas laitiers continue à pénaliser lourdement les petits exploitants et où, enfin, le choix des cultures extensives apparaît comme la seule solution pour éviter la friche, force est de constater que la diminution des charges à l'hectare représente une mesure de sauvegarde bien réelle.

En effet, la taxe foncière sur les propriétés non bâties est la plus importante de tous les pays de la C.E.E. - celle-ci a été multipliée par 3,5 entre 1976 et 1988 et représente quelque 2,7 p. 100 du chiffre d'affaires agricole - et si elle n'est pas payée directement par l'exploitant, elle se répercute sur le fermage. Son importance, s'ajoutant à l'impôt de solidarité sur la fortune, risque d'obliger le propriétaire à vendre ses terres.

L'agriculteur, alors obligé d'acheter ces terres ne pourra pas en même temps investir dans ses moyens de production. Au total, l'archaïsme de cette taxe, l'injustice de sa répartition et son poids font qu'elle est rejetée par tous et rendent nécessaire sa réforme à un moment où l'une des seules réponses aux nouvelles contraintes de la politique agricole commune consiste à diminuer le montant des charges fixes.

Monsieur le ministre, cette réforme est difficile, nous en sommes conscients, mais elle est indispensable et doit être effectuée rapidement, sans, bien entendu, que soient pénalisées les ressources des communes rurales. Que comptez-vous faire ? Pouvez-vous prendre aujourd'hui des engagements et avez-vous un calendrier ?

M. Arnaud Loperq. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, j'ai le sentiment que je suis moins pessimiste que vous et un peu plus réaliste. Moins pessimiste, car je n'arrive pas à être persuadé que tout va aussi mal que vous le dites. Un peu plus réaliste, car je crois que même si on supprimait rapidement l'impôt foncier sur le non-bâti, cela ne suffirait pas à résoudre tous les problèmes que vous venez d'évoquer.

M. Louis Mexandeau. Absolument ! Avec cette question, on n'est pas loin de la rédaction des cahiers de doléances !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cela dit, sur le fond, votre réflexion est parfaitement juste et je la considère comme recevable.

Dès lors, en effet, que les perspectives d'augmentation de prix agricoles sont très minces - et bien peu parmi nous seraient capables de tenir le langage qui est le vôtre devant des agriculteurs parce qu'ils ne nous croiraient même plus - il faut que nous travaillions sur les charges d'exploitation. L'une d'entre elles est en effet l'impôt sur le foncier. Il faut regarder ce problème en face. Il est très difficile mais ce n'est pas une raison pour ne pas avoir la volonté politique de le résoudre. Je répète donc l'engagement qu'a pris le Gouvernement au cours de ce débat d'entendre les propositions qui pourront lui être faites lors de la deuxième lecture et d'en faire lui-même au cours de l'année 1989 afin d'entraîner un progrès significatif. En tout cas, telle est ma détermination. Je travaille déjà sur ce dossier avec les organisations professionnelles et je ferai, sans trop attendre, des suggestions au Gouvernement puisqu'il faudra arbitrer entre deux choses contradictoires, la nécessité d'assurer aux communes rurales des ressources et celle d'alléger l'impôt foncier sur le non-bâti. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis Mexandeau. C'est un nouveau Necker !

M. le président. La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Monsieur le ministre, pour 1989, le projet de loi de finances ne comporte que deux mesures spécifiques à l'agriculture,...

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas mal !

M. Georges Durand. ...le report d'imposition des plus-values réalisées dans le cadre d'une procédure de remembrement et la reconduction de l'abattement de 50 p. 100 applicable aux jeunes agriculteurs.

Ces mesures me paraissent insuffisantes et me conduisent à vous demander de faire porter votre effort sur trois autres points.

D'abord - c'était le sujet de la question précédente - sur un allègement de la taxe foncière sur le non-bâti. En effet, la charge foncière supportée par l'agriculture française est la plus forte de tous les pays de la C.E.E., soit 2,7 p. 100 du chiffre d'affaires contre moins de 1 p. 100 chez nos partenaires. Comparativement, le foncier non-bâti représente plus de 3 p. 100 de la valeur ajoutée de l'agriculture alors que la taxe professionnelle représente à peine 2 p. 100 de la valeur ajoutée du secteur industriel et commercial. A l'instar des mesures prises ces dernières années pour la taxe professionnelle, il conviendrait d'alléger de manière significative la taxe foncière sur le non-bâti avec, en particulier, une exonération temporaire pour les plantations en arbres fruitiers et les vignes qui ne sont pas productives pendant les premières années.

Ensuite, il faudrait donner plus d'ampleur au dispositif de déduction pour autofinancement voté dans la loi de finances de 1987. C'est une mesure positive mais de portée limitée. Il s'agirait donc, d'une part, d'augmenter très sensiblement le taux de 10 p. 100 et de relever la limite de 20 000 francs, d'autre part, d'étendre le dispositif de l'acquisition des parts de coopératives, qui représente des charges très importantes. Cette mesure aurait le mérite de remplacer le mécanisme de déduction en faveur des titulaires de comptes d'épargne en actions et ouvert aux parts de coopératives qui viennent à expiration le 31 décembre 1988.

Enfin, dans l'attente d'une réflexion d'ensemble sur la transmission du patrimoine agricole, il faut faciliter l'installation en favorisant l'apport et le maintien des capitaux en agriculture, supprimer certains obstacles fiscaux à la mise en société de l'exploitation individuelle et alléger les plus-values professionnelles en cas de cessation d'activité.

La limitation de mon temps de parole ne me permet pas de développer davantage, ce que je ne manquerai pas de faire dans un prochain courrier. D'ores et déjà, des suggestions viennent de vous être faites, monsieur le ministre. Je vous remercie de bien vouloir les prendre en compte.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, merci de m'annoncer une lettre ; cela me permettra donc de vous répondre...

M. Louis Mexandeau. Si la poste marche bien !... *(Sourires.)*

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ...plus longuement et d'être, ce soir, un peu plus bref.

Sur l'impôt foncier non-bâti, je crois que nous sommes de plus en plus nombreux dans cette assemblée à partager le même point de vue, et si cela continue, il va falloir vraiment faire quelque chose ! (*Sourires.*) Il faudra y réfléchir à l'intérieur de chacun de nos groupes, parce que, je le sais, malgré les revendications des uns et des autres, cette décision sera, de toute façon, très difficile à prendre.

L'augmentation du taux de la déduction pour bénéfices réinvestis est une mesure extrêmement intéressante qui avait d'ailleurs été évoquée à plusieurs reprises dans nos discussions avec les organisations professionnelles. Mais votre suggestion, monsieur le député, vient un peu tard : c'était dans la première partie de la loi de finances qu'il aurait fallu que nous en discutions.

M. Philippe Auberger. On avait déposé un amendement. Il a été refusé. Alors...

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La suppression des obstacles fiscaux, le passage en société, j'y suis aussi assez favorable, mais je ne vous cache pas que cela pose un certain nombre de problèmes, et pas simplement fiscaux : je pense au risque de contagion, mais aussi à la nécessité de l'équilibre général de l'ensemble des instruments juridiques que nous proposons aux agriculteurs. Par exemple, je sens très bien que nos efforts pour développer l'E.A.R.L., qui avait été adoptée en 1986, se heurte à des résistances et à des difficultés.

Je souhaite donc poursuivre la discussion avant de vous soumettre des propositions en la matière. Mais je crois que vous aurez en partie satisfaction, monsieur le député, lorsque le projet de loi d'adaptation viendra devant l'Assemblée, puisqu'il prévoit un certain nombre de simplifications et d'allègements, notamment en faveur des agricultrices qui participent à l'E.A.R.L.

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, on vous a déjà interrogé, ce soir, sur le lait et sur les céréales, mais un autre créneau important de la production agricole n'a pas encore été évoqué, je veux parler de l'élevage bovin français.

M. Louis Mexandeau. Vous voulez dire « ovin » : c'est votre spécialité !

M. Jean Briane. Je suis le député du premier département moutonnier de France, mais aujourd'hui je parle du bovin ! (*Sourires.*)

Après plusieurs années particulièrement noires, l'élevage bovin français semble être en mesure de connaître un renouveau puisque nous assistons, depuis le début de l'année, à un renversement de tendance des cours, ceux-ci étant en nette amélioration. Cependant, cette embellie ne saurait effacer la détérioration en profondeur engendrée par la crise. Les comptes de l'agriculture de l'année 1987 sont, à cet égard, significatifs puisque le revenu des éleveurs spécialisés ne représente que 41 p. 100 du revenu moyen de l'agriculture.

De nombreuses productions spécialisées, particulièrement en engraissement, ont été contraintes à l'abandon. Pour les autres, leur situation financière est telle que leur capacité d'autofinancement n'est plus limitée, elle est tout simplement inexistante. Ces charges financières hypothèquent lourdement la capacité de redressement des producteurs spécialisés.

Pour ce marché porteur d'espoir - vous-même le déclariez il y a moins d'une semaine lors du Congrès mondial de la viande - j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez quelle sera votre politique et, plus précisément, que vous répondiez aux deux questions suivantes.

Premièrement, entendez-vous accéder aux demandes des éleveurs en menant une politique globale et cohérente tenant compte des handicaps de l'élevage français, afin qu'il retrouve sa place de leader européen ? Personne, surtout pas moi et certainement pas vous, ne peut être satisfait du déficit en viande fraîche de 2,8 milliards de francs que supporte la France. Parmi les mesures préconisées par la profession, je pense notamment à la prise en charge d'une partie des frais financiers supportés par les éleveurs-engraisseurs.

Deuxièmement, comptez-vous rappeler à nos partenaires européens que certaines distorsions communautaires sont totalement inacceptables pour la France. Je pense aux montants compensatoires négatifs, mais surtout aux distorsions

fiscales dont bénéficient les éleveurs allemands et qui représentent une subvention moyenne de 1,10 franc par kilo. Une étude de l'I.T.E.B. vient de montrer que les éleveurs français étaient fondamentalement plus compétitifs que leurs homologues européens. Leurs efforts doivent donc être récompensés.

Des mesures d'urgence s'imposent pour saisir l'opportunité que représente l'amélioration durable des cours européens. Monsieur le ministre, j'attends vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Briane, vous me mettez à la torture. Vous me demandez de vous dire quelle sera ma politique en matière d'élevage bovin et je n'ai que quelques minutes pour vous répondre. C'est d'autant plus cruel de votre part que je suis moi aussi l'élu d'un département où cet élevage compte. Je ne sais pas si nos bœufs valent mieux que les vôtres, mais les Charolais, ce n'est pas mal non plus (*Sourires*) et je suis très attaché au développement de cette production.

Je crois en effet, comme vous, que l'élevage bovin est une des grandes richesses de notre agriculture et qu'il faut le défendre. Il le faut parce qu'il occupe de nombreux hectares mais aussi parce que, dans la Communauté économique européenne, la France est le seul grand pays producteur de viande bovine à partir d'un troupeau spécialisé.

Il importe donc de soutenir les efforts des producteurs pour moderniser la filière, comme nous le faisons déjà depuis plusieurs années. Il importe aussi - et ce sera l'un des points centraux de la politique que je suivrai dans ce secteur - d'encourager tous les efforts des éleveurs qui iraient dans le sens d'une plus grande contractualisation de leurs rapports avec les transformateurs et avec les commerçants, afin qu'ils puissent eux aussi vendre leur viande bovine à la taille du marché européen.

S'agissant des distorsions de concurrence - thème classique lorsqu'on parle d'élevage bovin - je vous rappelle, simplement pour vous indiquer ma bonne volonté, que j'ai été moi-même à l'origine de la diminution puis de la disparition programmée des montants compensatoires monétaires. J'entends poursuivre dans cette voie, en particulier pour obtenir dans les meilleurs délais une harmonisation des taux de T.V.A. en France et dans les pays partenaires.

Pour ce qui concerne l'endettement des éleveurs bovins, je ne peux que vous dire qu'ils ont, comme tous les autres producteurs, accès au fonds d'allègement de la dette agricole, qui les concerne à plusieurs titres, qu'il s'agisse des prêts bonifiés ou des prêts ordinaires.

Je note, moi aussi, un léger raffermissement du marché - vous voyez que je suis plus prudent que vous encore - qui devra être confirmé au cours des dix-huit à vingt-quatre mois à venir mais qui semble à peu près acquis. Je souhaite que l'on mette à profit cette espèce de répit qui est donné à la production de viande bovine pour mieux s'organiser mais aussi pour défendre nos intérêts à l'intérieur de la Communauté. A l'heure actuelle, mon principal souci est la renégociation du règlement bovin et de l'organisation commune de marchés. Les propositions qui ont été faites par la commission me semblent inacceptables ; il va donc falloir essayer de les améliorer. S'il est juste d'abandonner un système d'intervention permanente qui est tout à fait pernicieux, je me battrais pour que nous gardions un filet de sécurité permettant l'ouverture de l'intervention dès lors que le prix de marché atteint un certain niveau du prix d'orientation. Ce sera ma grande bataille dans les semaines qui viennent.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Michel Carcelet.

M. Michel Carcelet. Monsieur le ministre, je voudrais une nouvelle fois plaider en faveur du développement de l'agro-industrie et plus particulièrement de la production de bio-éthanol, tout en rappelant que l'éthanol ne représente que la partie connue du grand public d'une très grande gamme de produits divers issus de la filière végétale et exploitables industriellement. Il n'est pas, et de loin, celui qui offre le plus de possibilités de développement, mais il constitue à la fois une vitrine et un symbole. Il s'affiche comme un carburant de substitution indispensable pour obtenir un « super » de qualité et respectueux de notre environnement.

Durant plusieurs années, les groupes pétroliers et les constructeurs automobiles refusaient d'envisager que l'éthanol puisse être utilisé comme complément aux produits pétroliers. Cette époque semble révolue. Renault et Peugeot réalisent actuellement des essais de longue durée avec plusieurs dizaines de véhicules. L'armée de terre vient, pour sa part, de procéder au camp de Mailly, et dans le cadre d'une journée de relations avec le monde agricole, à des essais avec des engins militaires utilisant un mélange essence-éthanol. Enfin, le groupe Elf commercialise, à la satisfaction générale des utilisateurs, dans un point de vente de mon département, un « super » avec 5 p. 100 d'éthanol.

J'ajoute que les agriculteurs et les industriels financent actuellement plusieurs pilotes industriels, afin de bien maîtriser les coûts de production et de retenir les moyens techniques les plus performants.

Devant toutes ces manifestations d'intérêt pour la filière éthanol, je souhaite, monsieur le ministre, que le Gouvernement ne reste pas insensible. Le mouvement est engagé, il faut l'accompagner.

Certes, le prix actuel du pétrole peut dissuader d'un engagement à grande échelle. Par contre, il est important de bien maîtriser tous les stades de la fabrication industrielle de l'éthanol. La réussite dans ce domaine entraînera, j'en suis persuadé, des efforts importants dans les multiples utilisations de la filière végétale et redonnera espoir et perspectives aux agriculteurs.

Pouvez-vous monsieur le ministre, nous préciser les intentions du Gouvernement et nous faire connaître l'évolution de la position de nos partenaires européens sur cette question ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, le gouvernement français continue à agir en faveur de l'utilisation de l'éthanol-carburant, sans précipitation excessive mais en essayant de tenir les engagements successifs et de faire progresser le débat au sein de la Communauté. C'est ainsi qu'au mois de juillet il a mis en place la décision, prise conformément à la loi de finances de 1988, qui consistait à aligner la fiscalité du bio-éthanol sur celle du gazole. Cela a permis de diminuer l'écart entre le prix de revient du bio-éthanol et celui du supercarburant, qui reste encore, malgré cet effort, de l'ordre de 1,30 franc le litre.

C'est la raison pour laquelle, lors du conseil des ministres de la Communauté, qui s'est tenu au mois de juin dernier, j'ai soumis à mes collègues une proposition qui a recueilli l'appui de plusieurs délégations. Plutôt que de chercher à établir une sorte de parallélisme entre notre système de restitution et les aides que nous pourrions mettre à la disposition du bio-éthanol, j'ai demandé à la Commission d'envisager un système beaucoup plus simple d'adjudication qui lui permettrait, dans le secteur céréalière, de mettre en adjudication, lorsque le marché le permettrait, un contingent de céréales d'intervention à un prix relativement faible permettant de produire du bio-éthanol.

La Commission travaille sur cette proposition et je crois que la position de nos partenaires a évolué. J'ai recueilli, sur cette suggestion, l'appui déterminé de la délégation allemande, mais aussi de la délégation italienne. Peut-être bénéficierons-nous également du soutien modéré des Britanniques. Nous espérons arriver à rassembler une majorité au sein du Conseil, ce qui pousserait la Commission à faire un pas de plus vers l'utilisation de fonds communautaires, mais aussi de céréales communautaires pour la production de bio-éthanol.

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Monsieur le ministre, je voudrais associer notre collègue Jean Gatel, député du Vaucluse, à cette question qui portera sur des problèmes de tomates. *(Sourires)*

M. Michel Cointat. Vive Marmande !

M. Gérard Gouzes. Les producteurs de tomates ont été surpris d'apprendre que les dispositions européennes régissant le régime des importations de tomates tardives en provenance d'Espagne, qui ne devaient entrer en vigueur qu'à compter de l'automne 1990, avaient été mises en place dès le mois d'octobre, et que le dispositif d'importation fondé sur

un prix minimum était remplacé par un régime de contingentement. Cette décision a eu pour effet immédiat l'importation massive et mal contrôlée de tomates espagnoles. Alors que le marché européen était déjà largement approvisionné, cet apport supplémentaire de quotas de tomates espagnoles vendues en commission a provoqué l'effondrement des cours au-dessous des prix de revient sur l'ensemble des marchés de production et par là même l'inquiétude et parfois la colère des professionnels français.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous soutenir la production de tomates, qui est déjà largement déficitaire en France ? Pensez-vous compenser les pertes d'exploitation directement liées à la décision d'accélérer l'intégration de l'Espagne dans la Communauté économique européenne ? Avez-vous prévu des mesures concrètes pour stimuler la production de ce fruit, le plus consommé de France ? Enfin, pouvez-vous nous donner des assurances sur les mesures d'accompagnement qui devraient être mises en place, comme le renforcement des contrôles de qualité et la comptabilisation des tomates dites de libre pratique.

Les producteurs de tomates ne comprendraient pas que les garanties figurant dans l'accord d'élargissement de l'Europe à la péninsule ibérique ne soient pas respectées. Il y va de la survie de nombreuses exploitations, petites et moyennes, pour lesquelles la culture de la tomate de plein champ ou de serre constitue l'essentiel du revenu.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous avez raison de vous préoccuper de cette question difficile et grave. Je connais l'importance qu'elle revêt dans votre région et je sais combien elle inquiète les producteurs. Je leur dois, par votre intermédiaire, quelques mots d'explication. En effet, ils ont peut-être été surpris par cette décision, même s'il y avait de bonnes raisons pour la prendre dès à présent.

Le changement des dispositions qui régissaient jusqu'à présent les importations de tomates tardives en provenance d'Espagne a bien été décidé par le Gouvernement et j'en assume la responsabilité. Pourquoi ce changement ? Parce qu'il fallait se préparer le mieux possible au nouveau mécanisme complémentaire aux échanges prévu par le traité d'adhésion et qui doit entrer en fonctionnement en 1990, c'est-à-dire dans un peu plus d'un an. Mon souci était d'éviter, en 1990, un passage brutal d'un régime de fermeture des frontières au régime beaucoup plus libéral du mécanisme complémentaire aux échanges. J'ai donc pensé qu'il était nécessaire de prévoir une phase de transition, laquelle s'analyse comme le passage à un dispositif de contingentements hebdomadaires qui se substitue au régime antérieur d'importation fondé seulement sur un prix minimum.

Mais ce n'est pas tout ! Des mesures d'accompagnement ont bien été évidemment mises en place pour éviter d'éventuels mouvements spéculatifs et pour répondre ainsi à l'inquiétude des producteurs.

Il s'agit d'abord d'un renforcement des contrôles de qualité exercés par les agents de la direction générale de la consommation et de la répression des fraudes. Il s'agit ensuite d'une comptabilisation par les services douaniers des importations de libre pratique. Cette comptabilisation est réelle et efficace parce qu'elle permet la révision éventuelle des contingents hebdomadaires. La meilleure preuve qu'elle fonctionne, c'est que le contingent de 600 tonnes prévu du 24 au 30 octobre a été réduit à 300 tonnes sur la base de ces comptes.

Mais il est évident, comme vous le soulignez, que l'essentiel reste de préserver et de développer la compétitivité de la production nationale de tomates. Les actions menées par l'intermédiaire de l'Oniflor dans ce secteur ont été renforcées. D'une façon plus générale, j'ai clairement affiché la priorité que j'attache au secteur des fruits et légumes dans le cadre des budgets des offices. De fait, le secteur dont vous avez parlé a fait depuis deux ans la démonstration de son efficacité, puisque nos exportations de fruits et légumes, y compris de tomates, en direction de l'Espagne ont augmenté plus vite que nos importations.

M. le président. Au titre du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. René André pour poser la question de M. Dugoin.

M. René André. M. Dugoin avait l'intention, monsieur le ministre, de vous poser une question sur le démantèlement des quatre taxes céréalières. Mais comme vous vous êtes déjà expliqué sur ce sujet en répondant à M. Auberger, je suis sûr que M. Dugoin, qui a également dans sa région de nombreux producteurs de lait, aurait préféré vous interroger à son tour sur le problème des quotas, se situant ainsi dans le prolongement de la question posée par M. le ministre Cointat.

En réponse à cette première question, vous avez indiqué que vous ne verriez que des avantages, pour la future campagne, à redéfinir les règles de gestion des quotas, et vous avez parlé à ce propos de clarté et de transparence. Pour ma part, je ne puis que me féliciter qu'il y ait clarté et transparence, mais je me permettrai d'appeler votre attention sur un élément qui me semble essentiel.

Les notifications d'attribution ne sont parvenues dans le département de la Manche que vers le 15 octobre, pour une campagne qui, chacun le sait, a commencé le 1^{er} avril. S'il doit y avoir de nouvelles règles de gestion des quotas, puis-je former le vœu qu'elles soient publiées très vite, de façon que les producteurs puissent, dès le 1^{er} avril, en connaître la teneur et être informés des pénalités qu'ils encourront s'ils ne les respectent pas ? Cela me paraît absolument indispensable pour assurer une bonne gestion des quotas, tâche déjà bien difficile.

Enfin, pour la précédente campagne, il avait été prévu d'attribuer une bonification de 18 centimes aux exploitants qui réduiraient leur production laitière en début de campagne. Ces 18 centimes n'ont toujours pas été versés. Pensez-vous pouvoir les verser prochainement, de même que les 500 francs qui avaient été promis aux éleveurs de vœux.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vous remercie de ces questions qui vont nous permettre de progresser dans notre échange sur les quotas laitiers.

On m'assure que, dans la plupart des régions, les 18 centimes ont été versés aux laiteries. Celles-ci doivent maintenant retourner aux bénéficiaires et je ferai procéder à des vérifications, à des sondages auprès des laiteries pour m'assurer que ces sommes sont mises à la disposition des producteurs le plus rapidement possible. De même, nous sommes en train de vérifier que les 500 francs ont bien été versés aux éleveurs de vœux.

Si l'on additionne l'ensemble des aides qui ont été accordées aux producteurs laitiers au cours de l'année 1988, on arrive à un total qui avoisine le milliard de francs. Dans cette passe difficile, il importe qu'ils puissent effectivement bénéficier de ces diverses aides.

Pour l'avenir je pourrais reprendre une partie de vos suggestions. Moi aussi, monsieur le député - et il n'y a pas de démagogie dans mes propos - je suis un peu étonné de la complication à laquelle nous sommes parvenus en quelques années dans la gestion des quotas. Ainsi que je l'ai dit publiquement, j'ai été très surpris lorsque je me suis plongé - pour la vérifier - dans la notice explicative préparée par l'office du lait à l'intention des entreprises afin de les aider à gérer la campagne actuelle.

Je me suis d'abord aperçu qu'elle comportait 14 pages et j'ai eu la plus extrême difficulté à comprendre. Il paraît que, dans les entreprises, on comprend. Je veux bien, mais j'ai constaté que cela était un peu difficile. Il est donc temps que nous soyons plus clairs !

C'est pourquoi, au sein du conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté, j'ai, vigoureusement, demandé une pause dans les réformes de la P.A.C. et j'ai demandé la stabilité.

Je comprends qu'il soit difficile de verser, ne serait-ce que 10 p. 100, ainsi que le disait l'un d'entre vous tout à l'heure : que diriez-vous s'il fallait renoncer à 10 p. 100 de votre salaire ? Mais, au-delà de cette revendication, je crois que les producteurs réclament un peu de calme et un peu de stabilité ; ils voudraient savoir à quoi s'en tenir. C'est la raison pour laquelle j'entreprendrai tous les efforts que je pourrai, afin que, à la prochaine campagne, les règles soient fixées dès le début. Je préparerai même ces règles avant l'ouverture de la campagne pour que chacun sache à quoi s'en tenir et pour éviter - comme cela a été le cas dans le passé - des modifications en cours de campagne, ce qui est inadmissible, inacceptable.

Si nous tenons tous le coup, si les versements des pénalités se passent le moins mal possible, j'espère que les modifications qui interviendront lors des prochaines campagnes ne seront que de bonnes nouvelles pour les producteurs.

M. René André. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Henri de Gastines.

M. Henri de Gastines. Monsieur le ministre, je veux appeler votre attention sur le dossier des produits de substitution aux céréales - manioc, patates douces et autres produits - qui sont importés, par la Communauté économique européenne, d'Orient, voire des Etats-Unis.

D'après les informations que j'ai pu collecter, il semble que plus de 20 millions de tonnes sont ainsi importées et que l'augmentation ait été de plus de 30 p. 100 en une année. Or il faut savoir que cela représente 4 000 000 à 5 000 000 d'hectares de production de céréales.

Je ne vous demande pas, monsieur le ministre, de prendre des mesures protectionnistes, mais je souhaierais simplement que vous décidiez, avec vos collègues ministres de la Communauté européenne, de mettre à égalité nos producteurs avec des concurrents qui utilisent, tout le monde le sait, une main-d'œuvre sous-payée et sans charges sociales. Ainsi, je suggère - je suis d'ailleurs en bonne compagnie, avec les organisations agricoles nationales - l'assujettissement des produits de substitution aux céréales importées dans les pays de la C.E.E. à la taxe de coresponsabilité céréalière. Il faudrait également qu'à valeur nutritive égale le prix de ces produits soit progressivement porté à hauteur de celui des céréales européennes.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, que nous allions avoir trop de terres, qu'il y aurait, pour la première fois dans l'histoire de l'agriculture de notre pays, davantage d'offres que de demandes. Ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux utiliser 5 000 000 d'hectares de terres européennes pour assurer l'alimentation du bétail de nos pays, en particulier celui des provinces françaises, plutôt que de laisser ces terres aller vers l'abandon, la désertification ou, au mieux, le reboisement ?

L'exemple des quotas laitiers, montre, hélas ! les résultats désastreux qui sont au bout du chemin, lorsque l'on entre dans le cercle vicieux du dirigisme.

Le but de ma question, monsieur le ministre, n'a pas d'autre objet que de vous alerter et de vous demander de vous pencher sur ce dossier qui appelle une solution de bon sens, afin d'éviter, tant qu'il en est encore temps, à notre agriculture, de subir, après les quotas laitiers, la mise en place de quotas de céréales, dont vous savez qu'ils engendreraient dans beaucoup de régions - car nombreuses sont celles où l'on trouve à la fois de l'élevage et des céréales - la misère, le désespoir et, qui sait ! peut-être la colère. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous me permettez de vous indiquer, avec tout le respect dû à votre personne, que lorsque j'entends parler « de cercle vicieux du dirigisme » à propos des quotas laitiers, je trouve qu'il s'agit de paroles d'un autre âge.

Vous avez soulevé le problème des produits de substitution aux céréales. La question est à la fois très simple dans ses données et difficile dans sa solution.

Elle est simple dans ses données. En 1962, nous avons accepté, dans une négociation du G.A.T.T., de laisser entrer certains produits destinés à l'alimentation animale sans droits de douanes. Depuis, ces entrées n'ont cessé d'augmenter, tout simplement parce que ces produits possèdent une compétitivité relative par rapport à nos propres productions de protéines d'origine végétale. Ils sont moins coûteux et nous assistons à un phénomène plus grave encore que celui que vous avez décrit, monsieur le député, puisque le taux d'incorporation de céréales communautaires dans l'alimentation du bétail diminue, au bénéfice des importations à bas prix de manioc et d'autres produits de substitution. Il nous faut donc lutter sur deux fronts : nous devons chercher, chaque fois que cela est possible, des accords d'autolimitation d'importations et obtenir de la Communauté qu'elle accepte de primer les céréales communautaires incorporées à l'alimentation du bétail.

Contrairement à ce que l'un de vos collègues a dit ce matin, je crois que j'ai obtenu le sauvetage de cette prime d'incorporation, laquelle était assez malade au mois de juin. Lors du prochain conseil des ministres, au mois de novembre, la Commission nous fera part des résultats du groupe de travail à haut niveau qui s'est réuni pendant tout l'été, sous la pression de la France, pour obtenir cette prime d'incorporation, et nous aurons donc, pour la première fois, un débat en Conseil des ministres sur le contenu d'une prime européenne.

M. le président. La parole est à M. Arnaud Lepercq.

M. Arnaud Lepercq. Monsieur le ministre, comme l'ont rappelé plusieurs de mes collègues, de nombreux agriculteurs doivent des centaines de millions de francs de pénalités parce qu'ils ont dépassé les références de production laitière lors de la campagne 1987-1988, alors qu'il n'y a pratiquement plus de stocks de lait et de beurre. Selon les estimations d'ONILAIT, les stocks de poudre de lait, qui s'élevaient à 900 000 tonnes lors de l'instauration des quotas laitiers, sont tombés à 27 000 tonnes. La C.E.E. risque de devenir déficitaire sous peu.

On assiste actuellement à l'impossibilité pour certaines entreprises, en particulier dans le Centre-ouest, d'honorer leurs commandes faute de trouver des approvisionnements. On négocie depuis plusieurs mois des achats au-dessus du prix normal. De nombreuses laiteries se voient contraintes de renoncer à leurs plans de développement et d'extension, sans oublier les agriculteurs qui se trouvent confrontés à des situations financières dramatiques en raison de l'insuffisance de leurs quantités de référence au regard de leurs objectifs de production.

Nous risquons même très prochainement, dans nos régions, de voir se fermer les unités de transformation du lait, faute d'une production suffisante sur place, et cela au profit des régions de l'Ouest et, surtout, des pays du nord de l'Europe.

Monsieur le ministre, il semblerait que l'on s'enfonce dans un système qui ne tienne pas compte des réalités des marchés des différents produits, marchés qui ont beaucoup évolué depuis l'instauration des quotas laitiers. Ainsi, nous risquons malheureusement de voir la production laitière quitter nos régions, faute de transformation sur place, comme cela s'est déjà produit il y a trente ans pour la betterave à sucre.

Je me dois donc de vous faire part de la très grande angoisse des agriculteurs de ces régions à vocation d'élevage, d'autant que ce n'est pas la baisse considérable du prix des céréales et des oléagineux qui pourra leur permettre une reconversion.

La situation est critique et l'on peut se demander si l'on n'est pas allé trop loin, d'autant que le Parlement européen vient d'adopter un rapport relatif aux produits d'imitation du lait, sous-produits du soja. Ne pensez-vous pas qu'il serait pour le moins paradoxal que ces produits puissent bénéficier d'un marché sans limite ni réglementation alors même que le lait risque de nous faire défaut ?

Monsieur le ministre, j'aimerais connaître votre position sur ce dernier point. Il me paraît par ailleurs indispensable de réviser notre politique laitière et de l'adapter au marché d'aujourd'hui.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, nous connaissons une situation qui a certaines apparences du paradoxe. En effet, à l'heure actuelle, les producteurs de lait français sont lourdement pénalisés parce que, au cours de la campagne laitière 1987-1988 qui s'est achevée le 1^{er} avril 1988, ils ont collectivement dépassé la quantité de référence permise à la France et ils doivent donc acquitter des pénalités, difficiles à supporter, avec un an de retard, c'est-à-dire au moment où se manifestent sur le marché communautaire et sur le marché national les premiers signes avant-coureurs d'un retour à l'équilibre et non d'une pénurie de lait, car nous ne manquons pas de lait dans la Communauté ; nous ne manquons pas de matière première à transformer.

Comment pourrait-on affirmer, en effet, que l'on manque de matière première quand un peu plus de la moitié des produits laitiers consommés sous différentes formes dans la Communauté est encore subventionnée ? Comment peut-on

affirmer que l'on manque de lait en France alors que, au cours du premier semestre de l'année 1988, les entreprises laitières - dont certaines ne sont pas très éloignées de votre région, monsieur le député - ont vendu plusieurs centaines de milliers de tonnes à l'Espagne et à l'Italie.

M. Michel Cointat. Heureusement ! La France est un pays exportateur !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Attendez monsieur le député !

Nous devons comprendre que nous sommes dans un marché européen où les marchandises s'échangent. Il n'y a donc rien d'extraordinairement scandaleux à ce que des entreprises françaises vendent du lait en Italie et que d'autres entreprises françaises aillent acheter du lait au Luxembourg ou en Belgique.

M. Michel Cointat. On n'a pas trop de lait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il faut savoir ce que l'on veut ! Ou l'on est européen, favorable à la politique agricole commune et l'on souhaite que les frontières soient les plus légères possibles et que les marchandises s'échangent, ou l'on est contre. Il n'est pas possible d'être européen lorsqu'il s'agit d'exporter et de redevenir français lorsqu'il est question d'importer.

J'affirme donc qu'il n'y a pas de pénurie. Si des tensions sont apparues sur le marché c'est parce qu'il est en train de se rééquilibrer et que des courants d'échanges se constituent ou s'instituent, souvent dans un certain désordre.

En revanche, je crois que la commission et le conseil des ministres de l'agriculture devront sans trop tarder revenir sur un débat que je leur avais proposé sans succès au mois de juin. J'avais, en effet, mis en doute à l'époque la nécessité d'appliquer l'accord de décembre 1986, lequel prévoyait, pour cette campagne, une suspension de la référence de 1,5 p. 100. On m'a alors répondu que j'avais tort, que je me trompais sur l'analyse du marché. Or j'ai le sentiment que le marché est en train de me donner raison. Je continuerai donc à défendre mon point de vue. Si nous retrouvions l'équilibre du marché, nous pourrions accepter un petit peu plus de souplesse.

Je tiens cependant à appeler votre attention sur un autre point que je n'ai pas encore évoqué ce soir en répondant aux questions qui m'ont été posées sur le problème laitier dont je comprends la difficulté.

Oui, la situation est difficile et les pénalités sont lourdes, mais ne relâchons tout de même pas nos efforts. Vous devez ainsi savoir qu'au mois de septembre, la collecte laitière française a augmenté de plus de 5 p. 100 par rapport à l'année dernière. Cela signifie qu'il faut avoir le courage de dire aux producteurs qu'ils doivent « rester dans les clous », respecter notre référence, sinon, l'année prochaine, il y aura encore des pénalités.

Monsieur le député, aussi difficile que soit la situation, la période n'est pas à la démagogie. Il ne faut pas parler de pénurie laitière mais, au contraire, « tenir le coup ». Nous devons tous être solidaires des efforts à accomplir parce que, au bout du chemin, il y a le rééquilibrage du marché laitier, qui est mon vœu le plus cher. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur. Monsieur le ministre, l'un des principaux handicaps de l'agriculture reste son endettement. Pour moderniser leurs activités, les agriculteurs ont eu recours à des emprunts importants. Ils l'ont fait dans un contexte d'inflation qui atténuait le poids de la charge financière. Cela n'est plus du tout le cas aujourd'hui.

Les frais financiers représentent une lourde charge dans les comptes des exploitations, une charge souvent insupportable. Cette situation appelle, de ma part, deux questions. Je précise tout de suite que si vous ne pouvez pas y répondre dans le cadre de ce budget - ce qui serait concevable - vous pourriez tracer quelques perspectives de votre action pour les années suivantes.

Première question : une partie du produit de la mutualisation de la Caisse nationale de Crédit agricole a été utilisée pour réduire, dans des conditions que vous connaissez bien, le montant des intérêts de certains emprunts. Pensez-vous qu'une telle mesure pourrait être élargie à l'avenir ?

Deuxième question, qui a été partiellement évoquée tout à l'heure : la mutation de l'agriculture, l'adaptation des productions, l'amélioration de la compétitivité imposent de nouveaux besoins de financement. Pour limiter, autant que possible, le recours à l'emprunt, comment envisagez-vous de favoriser davantage l'autofinancement ? Le dispositif mis en place par la loi de finances pour 1987 apparaît trop limité. Envisagez-vous de l'élargir ? Au moment où le taux de l'impôt sur les sociétés est abaissé pour les bénéfices réinvestis, que comptez-vous faire, que pouvez-vous faire pour les entreprises agricoles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous avez soulevé l'un des problèmes les plus difficiles parmi ceux que connaissent actuellement les exploitations agricoles : leur très haut degré d'endettement. Je voudrais d'ailleurs l'élargir aux difficultés qu'elles rencontrent pour trouver un financement adapté, car les deux choses me paraissent liées.

Vous avez été l'un de ceux qui ont le plus contribué, directement ou indirectement - je crois que nous étions dans le même camp - à la création du fonds d'allègement de la dette agricole. Je me félicite de ce que le gouvernement précédent ait décidé, comme nous étions nombreux à le lui demander sur ces bancs, de consacrer une partie du fruit de la privatisation, ou de la mutualisation, de la Caisse nationale de Crédit agricole à une opération de désendettement des agriculteurs.

Ce fonds d'allègement de la dette agricole comporte trois volets, l'un destiné à alléger l'endettement à partir des prêts bonifiés dont ont bénéficié les agriculteurs ; l'autre à alléger le taux d'intérêt des prêts à moyen terme ordinaires et enfin le troisième à alléger la dette des agriculteurs en difficulté. J'ai gardé la structure de ce système, à ceci près que j'ai augmenté la dotation des agriculteurs en difficulté : elle passera de 150 à 300 millions, avec l'accord implicite des organisations professionnelles agricoles.

Faudra-t-il poursuivre ? L'opération est en train de se réaliser et je souhaite d'abord en apprécier l'efficacité et les effets. Mais s'il était possible que nous poursuivions cette opération de désendettement, je crois, monsieur le député, que vous me trouveriez là aussi à vos côtés. Pour l'instant, je souhaite que les commissions aillent vite, que le troisième niveau qui concerne les agriculteurs en difficulté soit pris en compte le plus rapidement possible par les commissions départementales des agriculteurs en difficulté pour que nous puissions mettre à la disposition des agriculteurs ces sommes relativement importantes.

Comment favoriser l'autofinancement ? Vous avez fait allusion, monsieur le député, au problème de la déduction. L'évolution récente de l'investissement, mais aussi les expériences passées nous ont montré qu'une aide fiscale pouvait peut-être présenter quelques risques ou quelques difficultés pour le commerce extérieur et qu'elle pouvait aussi modifier les décisions des chefs d'exploitation.

Le dispositif spécifique de déduction pour financement d'immobilisation et de stock reste, je le rappelle, applicable à l'agriculture. Mais, avant de modifier cette disposition, en faisant varier le pourcentage ou le plafond ou ces deux éléments, il nous a paru nécessaire d'établir un vrai bilan de cette mesure.

Il importe en effet de vérifier si ce dispositif répond aux besoins réels des exploitations. Monsieur le député, j'ai demandé à mes services de procéder à ce bilan systématique avec les organisations professionnelles. Nous aurons peut-être l'occasion d'en débattre au sein de telle ou telle commission de l'Assemblée nationale. Nous nous préparons ainsi, car il est trop tard pour cette loi de finances, au débat de l'année prochaine.

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, les contacts réguliers que nous avons dans le département de la Charente-Maritime avec les organisations professionnelles et syndicales

nous permettent de mieux cerner les problèmes qui ont été évoqués tout au long de cette journée et auxquels vous avez essayé d'apporter des réponses apaisantes.

Certaines de ces difficultés sont hélas ! durables et les solutions relèvent souvent de la politique agricole commune. D'autres sont conjoncturelles mais leurs conséquences, dans une économie agricole très fragile, peuvent avoir un caractère catastrophique pour les agriculteurs.

Ainsi que vous le savez, le grand Sud-Ouest a connu en 1988, en raison des conditions climatiques, des rendements à l'hectare de l'ordre de 35 quintaux en céréales à paille très inférieurs à ceux de 1987 et à ceux du nord de la Loire.

Cela est d'autant plus grave que, compte tenu du dépassement de la quantité maximum garantie, les prix payés à tous les producteurs, y compris à ceux qui ont été sinistrés, vont chuter. Pénalisés au double niveau de la productivité et des coûts, ils ont là matière à inquiétude. Je sais qu'une action est actuellement engagée auprès de vos services afin d'obtenir une exonération des taxes parafiscales à laquelle je ne crois pas beaucoup mais aussi d'autres mesures en faveur des plus touchés, ce qui permettrait d'éviter des drames chez bon nombre d'agriculteurs et de rétablir la parité.

Quelles suites, monsieur le ministre, comptez-vous réserver à cette démarche ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je connais l'ampleur des calamités qui ont frappé votre région et j'ai même dans mes fiches, s'agissant du rendement, des chiffres encore plus catastrophiques que ceux que vous avez cités.

M. Jean-Guy Branger. C'est juste.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je suis donc tout à fait conscient des problèmes qui se posent aux producteurs de céréales de votre région.

Pour ce qui concerne les taxes, il n'est pas possible, pour des raisons qui tiennent au droit budgétaire, de ristourner aux céréaliers du Sud-Ouest une partie des taxes fiscales, en particulier celles qui sont perçues au titre du B.A.P.S.A. C'est impossible. Au surplus, l'excédent escompté cette année n'est pas très élevé.

Pour ce qui concerne la taxe de coresponsabilité, je me suis déjà entretenu avec des représentants de votre région et avec les représentants professionnels pour que, à l'intérieur de la profession, nous essayions de trouver une solution.

Mais je m'empresse de vous dire qu'elle ne peut être trouvée qu'à l'intérieur de la profession et sur une base de solidarité parce que nous n'obtiendrons pas de la Communauté qu'on leve, pour des raisons ayant trait à des calamités, le principe de la généralité de la taxe de coresponsabilité consécutive à la décision des quantités maximales garanties. La raison, vous la comprenez : c'est que, dès lors, la moitié des zones de production de céréales en Europe auraient tendance à se faire considérer comme souffrant de calamités.

J'ai quand même soulevé cette question auprès de la commission européenne mais je crois qu'il faut comprendre - c'est le cas des producteurs eux-mêmes - sa position.

Cependant, cela ne suffira pas et si j'espère aboutir avec les professionnels à un acte de solidarité, il faut aussi que d'autres mesures soient prises en faveur des producteurs de votre région qui ont souffert. Je signale en particulier qu'ils peuvent déjà dès maintenant bénéficier des prêts bonifiés calamité.

Quant à l'indemnisation par le fonds de garantie, la commission nationale a déjà émis un avis de principe favorable à la reconnaissance d'un caractère de calamité. Je veillerai donc - je m'y engage devant vous ce soir - à accélérer autant que possible la procédure de manière que les producteurs puissent bénéficier rapidement des indemnités de ce fonds de garantie.

Je vous rappelle aussi, monsieur le député, que les caisses de mutualité sociale pourront, comme elles le font très souvent dans ces circonstances, accorder des délais de paiement aux agriculteurs qui, à la suite de ces accidents climatiques, ne parviendraient pas à s'acquitter de leurs cotisations.

Enfin, si ces aides se révèlent insuffisantes, les producteurs en difficulté auront accès à la procédure que je viens d'instituer. En particulier, ils pourront bénéficier des aides au

désendettement et des allègements de frais financiers qui peuvent être décidés dans le cadre du fonds d'allègement de la dette agricole.

En tout cas, même si cet ensemble de mesures ne satisfait pas les producteurs, je vous assure que je suivrai de très près la mise en œuvre de toutes ces aides et que je prendrai les dispositions complémentaires nécessaires pour pallier les insuffisances ou les difficultés qui pourraient encore apparaître.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Nesme.

M. Jean-Marc Nesme. Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger sur les rapports entre les difficultés des agriculteurs dont on parle depuis ce matin et les charges sociales et fiscales.

Ainsi, vous inscrivez dans votre budget pour 1989 une dotation nouvelle de 300 millions de francs pour les agriculteurs en difficulté extrême dont le nombre est estimé à plus de 40 000. Selon moi, ils sont d'ailleurs plus nombreux si l'on prend en compte les agriculteurs qui sont obligés de décapitaliser - je pense en particulier aux éleveurs - pour pouvoir payer leurs charges sociales et fiscales.

S'il est en effet nécessaire d'engager une telle action ponctuelle, n'est-il pas aussi urgent de rechercher les causes de la situation et de mettre en place des solutions durables ?

Les causes de ces difficultés sont très nombreuses. L'une, dont on vient de parler, est liée à l'endettement des agriculteurs et tout particulièrement des producteurs de viande bovine ; l'autre est due à l'importance des charges sociales et fiscales qui asphyxient les exploitants agricoles et notamment ceux des régions herbagères qui sont spécialisés dans la production de viande bovine.

Je résumerai l'analyse de la situation, qui a déjà fait l'objet de nombreux commentaires depuis ce matin et sur laquelle tout le monde est d'accord, en disant que l'assiette commune des charges sociales et de l'impôt foncier, notamment sur les terrains non bâtis, est à l'origine de nombreux maux. Parce que le revenu cadastral n'est plus adapté aux réalités économiques de ces régions, parce qu'il induit des charges sociales et fiscales incompatibles avec les capacités financières des exploitations agricoles des régions herbagères concernées, il est source d'injustices au niveau national et de distorsions au niveau européen.

Il est vrai, monsieur le ministre - vous l'avez dit tout à l'heure et je rejoins votre point de vue - qu'il est urgent d'ouvrir, dans le cadre de la politique que vous entendez mener en faveur des agriculteurs en difficulté, le chantier de la réforme de l'assiette des charges sociales et de la fiscalité foncière. Mais, dans l'attente de cette réforme complexe qui sera forcément longue, n'est-il pas plus urgent encore de prendre des mesures provisoires tendant à abaisser ces deux types de charges fondées sur le revenu cadastral et d'abord, là où en France leur poids est le plus lourd, le plus injustifié et le plus injuste sur les plans économique, social et fiscal ?

Monsieur le ministre, vous nous avez dit tout à l'heure que vous aviez des idées pour résoudre ces problèmes difficiles, mais vous ne nous avez pas indiqué lesquelles. Pouvez-vous, ce soir, préciser votre pensée ? Pour vous aider à le faire, je vous poserais deux questions.

Pouvez-vous d'abord nous donner les résultats de l'étude exploratoire qui a été diligentée par le ministère de l'agriculture, en 1984-1985, dans huit départements français, sur les problèmes du revenu cadastral et ses incidences sur les charges sociales et les charges fiscales ?

Ensuite, les mesures urgentes dont je parlais à l'instant ne pourraient-elles pas consister en la création d'un fonds de compensation, à l'instar de ce qui existe pour la taxe professionnelle dans l'industrie et le commerce, le manque à gagner pour les communes étant pris en charge par l'Etat ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je retiens de votre intervention, qui était charpentée, la fin, c'est-à-dire la nécessité de procéder le plus rapidement possible à une révision de l'assiette des cotisations sociales.

Sur le diagnostic, nous sommes à peu près tous d'accord, y compris les représentants de la profession. Lorsque j'évoque cette question, je recueille en effet un assentiment général.

Mais la difficulté est de savoir comment il faut s'y prendre, ce qu'il faut faire. Le problème que nous avons tout de suite devant nous et autour duquel il est inutile de tourner indéfiniment, est de savoir comment nous pouvons approcher de façon crédible, acceptée par les uns et par les autres, la question de la composition du revenu réel de l'exploitation.

Nous avons un système simple, c'est celui du bénéfice réel, mais vous savez très bien que la grande majorité des exploitations n'y sont pas soumises et nous avons donc les plus grandes difficultés à asseoir correctement les cotisations sociales de sorte que la contribution et la cotisation soient en rapport avec le revenu réellement disponible.

Nous avons donc jusqu'à présent des palliatifs. Je continuerai à les préconiser parce qu'ils ont tout de même déjà redressé un certain nombre de situations, mais je continue la concertation avec les organisations agricoles afin de proposer une meilleure assiette. Ma préférence irait vers une détermination assez simple du revenu disponible afin d'aller vite.

Quant à la possibilité d'un fonds de compensation entre les communes pour pallier ce manque à gagner que constituerait une diminution de l'impôt sur le foncier non bâti, pourquoi ne pas en discuter, monsieur le député. Cela fait partie des suggestions que pourrait très bien accepter le Gouvernement. Le ministre délégué au budget a dit l'autre jour que le Gouvernement était ouvert à une telle discussion. Pourquoi pas ? Nous avons besoin d'examiner des idées et des propositions. Je travaille actuellement avec les organisations professionnelles mais je suis prêt à ce que nous examinions cette proposition. A vous de la formuler et de l'approfondir.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, la situation actuelle du marché du porc se caractérise, d'une part, par l'importance du déséquilibre des échanges extérieurs, puisque le taux d'auto-provisionnement n'était que de 81 p. 100 en 1987, d'autre part par l'évolution dramatique des prix.

Le cours du porc au cadran était de 10,50 francs par kilo net au milieu de l'année 1986. Il est tombé à 8,10 francs en avril 1988 alors que le prix des aliments était en hausse. Il est aujourd'hui de 8,90 francs le kilo alors que le coût de production est de 9,50 francs.

On note d'ailleurs que la reprise enregistrée s'explique par la disparition de nombreux producteurs victimes de la crise. La saturation du marché est due à la surproduction européenne et, pourtant, la France doit importer le cinquième de ses besoins. Les Bretons, qui produisent la moitié de la production porcine de notre pays, ne peuvent plus lutter contre les exportations des Néerlandais. Les Pays-Bas exportent leur crise sur notre marché national avec des prix fréquemment inférieurs aux nôtres de 0,50 franc au kilo.

L'année dernière à pareille époque, j'avais préconisé trois séries de mesures. Je demandais une révision des conditions d'intervention de la caisse Stabiporc de manière qu'elle puisse intervenir non seulement en fonction du rapport entre le coût de l'aliment et le prix de vente mais encore en fonction des autres charges des producteurs telles que les cotisations sociales.

Je demandais, ensuite, la prise en charge des intérêts des prêts pour les nouveaux investisseurs dans une certaine limite, correspondant, par exemple, à 1 500 porcs.

Je préconisais enfin une aide particulière, d'une part pour les jeunes producteurs qui supportent la charge très lourde de remboursements d'emprunts correspondant à leurs investissements et, d'autre part, pour les naisseurs en aidant les groupements de producteurs qui ont développé un système de contrats de garantie de prix.

Lors de la conférence annuelle du mois de février dernier, un crédit de 60 millions de francs a été attribué aux producteurs de porcs par le précédent gouvernement. Mais la persistance de la crise appelle aujourd'hui d'autres mesures. Celles-ci ne doivent pas être inspirées par un principe qui consisterait à maintenir artificiellement les cours.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. Loïc Bouvard. Une telle politique serait vouée à l'échec et favoriserait l'entrée sur le marché de nos concurrents étrangers. Nous devons, me semble-t-il, nous inspirer de

l'exemple de nos concurrents, notamment des Pays-Bas, qui ont mis sur pied une organisation commerciale remarquablement efficace.

Les groupements de producteurs français prennent progressivement en charge l'abattage, puis la découpe. Cette évolution devrait être encouragée pour que les agriculteurs intervenant en aval de la production proprement dite puissent acquérir la maîtrise de la filière porc. Il faudrait aboutir, dans le cadre interprofessionnel, à une contractualisation des différents maillons de la chaîne, permettant un contrôle de la production et une adaptation au marché. Il est, en effet, anormal, monsieur le ministre, que depuis le mois de juin 1986 le cours du porc ait baissé d'environ 15 p. 100, alors que le prix du jambon au détail a été majoré de plus de 10 p. 100.

Beaucoup de jeunes agriculteurs, conseillés et aidés par les pouvoirs publics, ont investi dans la production porcine ; aujourd'hui, ils ne peuvent plus faire face aux charges qui les accablent.

Monsieur le ministre, puis-je vous demander ce que vous comptez faire pour faciliter la mise en place d'une filière porc à laquelle les producteurs seraient étroitement associés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je compte faire ce que les professionnels seront décidés à faire avec moi. Je ne vais pas vous faire de discours. Je crois que, sur l'analyse, nous devons, ici aussi, être assez largement d'accord : crise de production et de surproduction européennes, oui ! Difficultés françaises, oui ! Et je vous remercie d'en avoir indiqué quelques-unes. Il est vrai que la situation dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle est difficile. Les cours du marché ont un peu remonté : 8,90 francs pour la dernière cotation. Mais cela ne suffit pas pour un certain nombre de producteurs. Et si nous allons dans d'autres régions que la Bretagne, on enregistre des décalages de prix qui font qu'à l'heure actuelle les producteurs sont payés moins de 8,90 francs et continuent à souffrir.

Nous avons aussi à comprendre des phénomènes mystérieux et à en discuter entre nous. Il faudra que nous ayons le courage d'en parler avec les producteurs. Par exemple, comment se fait-il, alors que la crise faisait rage dans la région que vous défendez avec brio, monsieur le député, que la production de porcs ait augmenté de 15 p. 100 ? Convenez avec moi qu'il y a là quelque chose d'insatisfaisant qu'il faudra que nous tirions au clair parce que ce qui a été dit sur le lait peut être aussi dit sur la production porcine. La régulation par la baisse des prix, nous voyons ce que ça donne.

Il faut donc que nous essayions, monsieur le député, avec modestie et humilité, d'attaquer le mal à la racine. Vous avez d'ailleurs indiqué une orientation très importante. Nous devons organiser notre filière dans des structures de transformation et de commercialisation qui s'inspirent des exemples hollandais ou danois. Il faut faire beaucoup de travail dans ce sens. C'est ce que je propose aux organisations professionnelles. Et, pour faire avancer les choses, j'ai demandé aux préfets de région d'organiser dans les semaines qui viennent des tables rondes avec l'ensemble des professionnels de la filière pour examiner les propositions que j'ai extraites des réflexions qui m'ont été soumises par les professionnels depuis le mois de juin.

De la sorte, j'espère que nous arriverons à dégager quelques points de consensus entre les régions. En particulier, je crois que pour ce qui concerne l'alimentation animale nous devrions progresser. Ensuite, chaque région devra essayer de vivre elle-même son propre développement si nous voulons maintenir de la production porcine partout où elle peut se développer.

M. Loïc Bouvard. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Mes chers collègues, monsieur le ministre, à mesure que le débat s'avance, les questions et les réponses prennent de plus en plus de temps. J'invite donc les uns et les autres à condenser un peu leur propos si nous voulons tenir nos délais.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean de Gaulle.

M. Jean de Gaulle. Monsieur le ministre, ma question porte sur la filière viande.

Celle-ci est en situation particulièrement difficile et se heurte à un grave problème de désorganisation des marchés dans un contexte de faible rentabilité dont l'acuité se révèle plus encore aujourd'hui à la veille du grand marché européen.

La surcapacité d'abattage est une des difficultés majeures de la filière viande. Cette surcapacité ne favorise pas la compétitivité de nos entreprises par rapport à la concurrence étrangère. Or il nous faut aujourd'hui des unités industrielles modernes et performantes pour répondre aux exigences croissantes de la consommation touchant non seulement la qualité, mais également le service. D'où la nécessité de disposer de moyens de transformation compétitifs dont l'abattage privé ou public est un des éléments essentiels.

Monsieur le ministre, si nous ne voulons pas perdre nos marchés, une politique volontariste doit se faire jour visant à aider la mise en conformité aux normes européennes des entreprises de découpe et de transformation et visant à favoriser la restructuration des abattoirs privés ou publics et, plus généralement, celle de toute entreprise du secteur bétail et viande.

Dans cet esprit, monsieur le ministre, votre prédécesseur avait prévu la création d'un fonds pour la restructuration des entreprises du secteur bétail et viande ayant notamment pour objectif le renforcement des fonds propres de ces entreprises. Cet outil n'est certes pas sans intérêt dans la mesure où le secteur privé qui représente les deux tiers de l'ensemble du secteur ne dispose d'aucun outil spécifique lui permettant de procéder à des restructurations qui sont maintenant rendues nécessaires pour assurer la pérennité et le développement de la filière viande.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire où en est le projet de création de ce fonds de restructuration et, le cas échéant, quel serait son budget ainsi que ses modalités d'intervention financière ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, mon prédécesseur avait effectivement prévu un fonds de restructuration, mais il est parti avant de l'avoir créé. Je continue à travailler, et j'espère que nous aboutirons à sa création.

Le principe en sera simple. J'espère que ce principe sera assez général dans la politique que je mettrai en œuvre. Si les banques sont d'accord pour y participer, si elles y mettent l, les pouvoirs publics mettront l. Ce sera là aussi du partenariat.

M. le président. La parole est à M. Pierre Raynal.

M. Pierre Raynal. Monsieur le ministre, la mise en œuvre des mesures structurelles décidées récemment à Bruxelles et qui visent à la limitation de la production agricole au travers de mesures d'extensification, de reconversion, de préemption et de gel des terres ne se fera pas sans difficultés, notamment dans les régions fortement agricoles telles que celles de la montagne où les indicateurs de productivité se situent à un niveau très faible par rapport au restant de la C.E.E.

Avec un chargement d'une unité de gros bétail à l'hectare, on peut considérer que, dans mon département par exemple, on se situe déjà dans un champ d'extensification.

Certes, notre agriculture a des raisons d'être restructurée, afin de rendre plus efficaces les diverses filières laitières bovines, ovines et porcines. Mais il est impératif que cette restructuration, dans les zones difficiles, ne conduise pas à la réduction de la production agricole, ce qui aurait des effets tout à fait catastrophiques.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, la position que le Gouvernement compte prendre dans les mois qui viennent à Bruxelles. Prévoyez-vous d'ores et déjà, en dépit de la réduction des crédits d'aménagement rural, des mesures d'accompagnement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, la position que j'ai prise sur ces questions est assez bien connue. Au mois de juin, au conseil des ministres de Bruxelles, j'ai plaidé avec vigueur pour que la commission

fasse l'effort de nous proposer un ensemble cohérent de mesures socio-structurelles qui respecteraient la logique et donneraient aux régions la possibilité de choisir entre l'extensification, le retrait des terres arables, la préemption, les mesures liées à l'environnement et les mesures liées au maintien de la population en milieu rural.

Je plaide donc, et je continuerai à plaider auprès de la Communauté économique européenne pour un effort de cohérence, pour créer ce que j'avais appelé le « deuxième pilier de la politique agricole commune ». Je continuerai à y veiller.

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le ministre, lors du conseil européen de Bruxelles en février dernier, la France a été obligée d'accepter le système des quantités maximales garanties - les Q.M.G. - pour les céréales. Et, pour la présente campagne, ces Q.M.G. ont été fixées à 160 millions de tonnes. C'est ainsi que les agriculteurs ont dû acquitter, sur les acomptes versés au moment de la livraison, une taxe de coresponsabilité de 3 p. 100 qui vient naturellement grever leur trésorerie.

Aussi ma première question est-elle la suivante : compte tenu de l'achèvement de la campagne en cours, sait-on si ces quantités maximales garanties seront ou non dépassées et si les agriculteurs pourront ou non se voir rembourser tout ou partie de ce prélèvement qui leur a été imposé au cours de cette campagne ? Et dans l'affirmative, quand pourra avoir lieu ce remboursement, d'autant plus qu'on apprend que des disponibilités importantes ont pu être dégagées au niveau du budget des communautés européennes ?

Ensuite, au cours des futures discussions européennes, la France envisage-t-elle de demander une modification de ce système des Q.M.G. qui pénalise très fortement l'agriculture céréalière française sans pour autant assurer une maîtrise équilibrée de la production ? Ainsi, certains responsables professionnels ont proposé de substituer au système des Q.M.G. un système de prix différenciés avec un revenu garanti à l'hectare correspondant à un certain volume découlant des besoins de la C.E.E. et englobant l'ensemble des grandes productions, et au-delà de ce volume, l'application du prix du marché au cours mondial sans aucune intervention.

Que pensez-vous de telles propositions ? Estimez-vous souhaitable, voire possible, de les mettre en œuvre, au niveau de la Communauté économique européenne ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je constate avec une grande satisfaction et un grand plaisir que grâce à vous les revendications de la F.D.S.E.A. de l'Yonne ont même accès à l'hémicycle de l'Assemblée nationale. (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. Nous nous réjouissons ensemble !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous ferai remarquer, monsieur le député, que obligée ou pas, la France a accepté, en février 1988, le système des quantités maximales garanties. Je ne suis d'ailleurs pas certain ni convaincu qu'il soit, comme vous l'avez dit peut-être un peu rapidement, si contraire aux intérêts des céréaliers français. Que penseriez-vous, par exemple, d'un quota national ?

Je crois qu'il faut d'abord expérimenter ce système qui a été accepté. Est-ce que nous aurons cette année dépassé la Q.M.G. ? Nous ne le savons pas avec certitude. Nous n'avons pas le relevé des déclarations de production de l'ensemble des pays, mais nous avons de bonnes raisons de penser - en tout cas, c'est la conclusion de mes experts - que le chiffre de 160 millions de tonnes sera dépassé. La taxe de coresponsabilité sera donc perçue, ainsi qu'il est prévu par l'accord de février 1988.

Je connais votre position sur ce système. Je crois qu'elle mérite discussion et approfondissement. Avant de changer de système, je crois que nous devons peser le pour et le contre. Et, avant de remettre en cause le système des Q.M.G. que je n'ai pas négocié - mais j'assume la continuité de l'Etat et j'essaie de le mettre en œuvre - nous ferions bien de réfléchir collectivement au véritable intérêt de la céréaliculture française. A-t-elle, oui ou non, intérêt à continuer à jouer dans l'espace communautaire le jeu de la spécialisation régionale ? C'est une grave question.

M. le président. La parole est à M. Daniel Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre, certaines industries agro-alimentaires, notamment celles qui, dans leur fabrication, utilisent les matières grasses et notamment le beurre, se trouvent confrontées depuis le début de l'année à un problème très préoccupant, celui d'une augmentation de 50 p. 100 du prix du beurre. Or le beurre entre dans la fabrication de spécialités de biscuits pour 40 p. 100 du coût de production. Ces augmentations devront d'ailleurs s'amplifier dans les semaines à venir, avec une répercussion sur le prix de vente et les conséquences sur les chiffres d'affaires des entreprises concernées et surtout sur l'emploi, puisque des milliers de salariés seront alors visés indirectivement par ces mesures.

Nous savons ainsi que la décision de la C.E.E. de porter de 8 à 12 francs le kilo le prix du beurre pour les biscuitiers français au moment où l'Europe brade, paraît-il, 110 000 tonnes de beurre à l'Union soviétique à 1,60 francs le kilo, paraît inacceptable.

Enfin, nous constatons que les fabricants de produits manufacturés utilisant du beurre comme matière première se trouvent également devant des difficultés d'approvisionnement de matières grasses et notamment du beurre. Comment expliquer cette situation invraisemblable aux intéressés qui, placés devant des problèmes insupportables, sont découragés d'acheter du beurre puisqu'il a subi cette augmentation ?

Dans le même temps, les producteurs de lait sont confrontés à des difficultés pour produire et vendre leurs produits laitiers au juste prix.

Les biscuitiers-pâtisseries ont le sentiment d'être prisonniers de leur confiance en la parole de la C.E.E. Les produits de biscuiterie-pâtisserie sont des produits de marque de grande consommation, généralement commercialisés dans les circuits de la distribution moderne. Or pour bien vendre il est indispensable d'avoir une image difficile et longue à construire. Il a fallu plus de vingt ans pour asseoir et renforcer cette image de pâtisserie pur beurre, de galettes, de palets, d'étoiles ou de crêpes bretonnes qui sont synonymes de produits au beurre. Le lancement de produits nouveaux au beurre nécessite de lourds investissements industriels et commerciaux.

Comment, monsieur le ministre, la C.E.E., qui avait en quelque sorte passé un contrat moral avec les professionnels en leur disant : « Vous, industriels, utilisez davantage de beurre et nous, C.E.E., nous procéderons aux réductions nécessaires », peut-elle envisager de dilapider en un jour ce capital qu'elle a contribué à constituer pendant vingt ans ?

En tout cas, ni l'industrie ni les consommateurs ne le comprendraient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, si j'ai bien compris votre intervention, vous protestez contre le fait que la Communauté diminue des aides publiques entrant dans la composition du prix d'un produit.

M. Daniel Goulet. Non, pas du tout !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Si ! C'est la diminution des subventions de la Communauté au beurre qui fait que le prix du beurre acheté par les industriels augmente. C'est tout ! De votre part, cela me semble une constatation intéressante.

M. Jean-Paul Charié. C'est une bonne analyse !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il faudrait la faire pour l'ensemble des produits !

La Commission a en effet décidé de diminuer les aides publiques à la consommation d'un certain nombre de produits laitiers. Je crois qu'elle est allée un peu vite et qu'elle n'a pas pris suffisamment de précautions pour préparer les industriels de ce secteur à faire face à cette situation. J'ai donc plaidé auprès des autorités communautaires pour que l'on aille plus doucement et que l'on sorte de ce système ou que l'on diminue les aides dans ce secteur avec plus de précaution, afin que l'on ne pousse pas ces producteurs vers l'utilisation d'autres produits que le beurre. Voilà ma position.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Monsieur le ministre, comment moderniser les exploitations agricoles dans une période où les prix agricoles stagnent ou baissent en valeur réelle et où les politiques de contingentement, type « quota », empêchent toute compensation par une progression des volumes ?

Chacun s'accorde à reconnaître qu'une des solutions possibles réside dans une rationalisation des coûts et charges de production.

La mécanisation constitue justement une charge très importante pour nos exploitations tout en étant un élément indispensable pour la modernisation de nos outils de production.

Or toutes les études et analyses économiques prouvent qu'une démarche regroupée et raisonnée par des achats en commun type C.U.M.A. permet de diviser par deux ou par trois le montant des investissements individuels et donc de réduire les charges de mécanisation de 700 à 1 000 francs par hectare, soit pour une exploitation de 40 hectares, un gain de revenu annuel évalué de 28 000 à 40 000 francs.

Les agriculteurs ont compris l'intérêt de ces formules d'achat en commun, comme en témoigne l'augmentation des demandes de financements spécifiques C.U.M.A. - plus 40 p. 100 en deux ans.

Face à cet intérêt justifié, l'enveloppe des prêts M.T.S.-C.U.M.A. stagne et les files d'attente s'allongent. Dans mon département du Bas-Rhin, les dossiers en attente représentent 50 p. 100 du montant réalisé en 1988 et ne pourront être traités qu'en 1989 !

La fédération nationale des C.U.M.A. considère que, pour revenir à une situation normale et rattraper les retards accumulés, une enveloppe supplémentaire de 190 millions de francs est nécessaire en 1988. Pour 1989, elle évalue les besoins à 700 millions de francs.

Monsieur le ministre, la diminution de la charge de bonification - chapitre 44-42 - avec la baisse mécanique du coût de la ressource qui s'élève à 457 millions de francs était une opportunité pour concrétiser la promesse que vous aviez faite en juin dernier au congrès du C.N.J.A. en déclarant que les aides en faveur des C.U.M.A. seraient une des priorités de votre budget.

Aujourd'hui, pour remplir cet engagement, vous serez obligé de prélever des moyens sur d'autres domaines de la bonification. C'est d'autant plus regrettable que les besoins de financements bonifiés pour accompagner l'installation et la modernisation des exploitations sont également loin d'être satisfaits.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je continue à dire que l'aide aux C.U.M.A. sera une priorité puisque j'ai rappelé tout à l'heure l'engagement du Gouvernement : en 1989, nous ferons en sorte que les files d'attente pour les prêts C.U.M.A. puissent être résorbées et que satisfaction, dans l'ensemble, soit donnée aux revendications de la fédération des C.U.M.A.

M. le président. Au titre du groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Malgré l'heure tardive, je saisis, moi aussi, l'opportunité de la discussion de votre budget pour sonner à votre porte au nom des agriculteurs du Sud-Ouest. On vient de vous le dire, ils sont sous le coup d'une récolte catastrophique en céréales à paille à cause de facteurs climatiques particuliers - c'est bien dommage - cette année.

Avec le tournesol, ils subissent une chute des prix sans rapports avec les hauts rendements obtenus.

Le prix du maïs s'engage dans la même voie et aucun redressement n'est à espérer si vous n'obtenez pas immédiatement de Bruxelles une ouverture à l'exportation vers les pays tiers.

Etes-vous en mesure d'obtenir cette ouverture dans les quinze jours prochains et la souhaitez-vous ?

Mais ce n'est pas tout.

Je voudrais, moi aussi, revenir, en matière de fruits et légumes, sur la bataille sans merci qui s'est engagée avec l'Espagne, dans le Sud-Ouest, dans le cadre de l'élargissement. Cette bataille met en cause l'avenir agricole de mon département.

L'effondrement des cours que nous venons de subir sur la tomate tardive en est un cuisant exemple.

Je voudrais savoir aussi où vous en êtes de vos discussions avec l'Espagne dans la préparation de la deuxième phase de l'élargissement, qui commence en 1990 - mesures d'accompagnement, contrôles de qualité, contrôles du contingentement. Mais seront-elles appliquées ? Seront-elles efficaces alors qu'on sait les circuits compliqués imaginés par les exportateurs pour déjouer les contrôles ?

Enfin, des prix compétitifs, ce sont des coûts de production bas. Reconnaissez-le, monsieur le ministre, le précédent gouvernement avait pris, en matière de coûts de production, des mesures appréciées.

Je voudrais dire, en particulier, qu'il pèse sur nos vergers une menace d'arrêt de mort si des mesures ne sont pas prises pour déduire les coûts de production.

Or, réduire ces coûts, c'est possible.

Et c'est possible dès maintenant si l'on s'attaque à l'exonération temporaire des cultures pérennes.

Il n'est pas normal que la taxe foncière soit exigible dans les plantations en période d'improductivité.

Il faut sept ans pour qu'un prunier entre en production et la D.G.I. reconnaît l'exonération forfaitaire à l'hectare pour les vergers non productifs.

Les mêmes bases ne peuvent-elles pas s'appliquer dès maintenant au niveau de l'impôt foncier ?

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Paul Chollet. Ce que souhaitent nos agriculteurs, c'est de lutter à armes égales, non seulement avec les Américains, mais surtout avec leurs voisins espagnols, et des mesures de justice fiscale de ce type les intéressent.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. S'agissant de la production de maïs, on estime que les rendements seront, cette année, un peu faibles dans votre région, maïs, que les perspectives d'écoulement ne seront pas défavorables.

En effet, les incidents climatiques qui se sont produits dans votre région, mais aussi aux Etats-Unis d'Amérique, font qu'il y a actuellement un certain appel sur le marché.

Nous veillerons aussi à ce que le malheureux accord entre la Communauté économique européenne et les Etats-Unis d'Amérique, qui prévoit l'importation de maïs en Espagne, soit à peu près bien géré, en tout cas le mieux possible.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a déjà demandé à la Communauté économique européenne l'ouverture d'adjudications à l'exportation de maïs sur les pays tiers.

Je l'ai redemandé lors du dernier conseil de ministres de l'agriculture de la C.E.E., et je crois que la décision devrait être prise dans les prochains jours.

Mais, d'ores et déjà - et il me semble que c'est un signe encourageant - une restitution opérationnelle a été mise en place sur la Suisse et sur l'Autriche.

Quant aux problèmes des fruits et légumes, il est vaste et complexe. Dans cette affaire, mon souci est d'agir en sorte que le passage aux mécanismes complémentaires des échanges se fasse dans les meilleures conditions possibles.

C'est la raison pour laquelle je viens de modifier les dispositions qui existaient jusqu'à présent pour permettre un contingentement « calibré » - c'est le cas de le dire - au plus près et de la manière la plus opérationnelle possible. Il y a, en effet, à l'heure actuelle un certain nombre de difficultés d'adaptation - j'en suis tout à fait conscient. Mais les pouvoirs publics veilleront à prendre les mesures compensatoires s'il le faut.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Nesme.

M. Jean-Marc Nesme. Monsieur le ministre, je souhaiterais vous interroger sur la politique de la qualité en agriculture.

C'est un sujet très vaste et je n'entrerai pas dans les détails, afin de respecter le temps qui m'est imparti.

L'abaissement des coûts de production, qu'il s'agisse des consommations intermédiaires, dont le volume dépend de la gestion des exploitations agricoles, ou qu'il s'agisse des charges sociales et fiscales, qui sont de la responsabilité de l'Etat, constituent des facteurs de compétitivité.

Mais il est un autre facteur de compétitivité : c'est la qualité en amont et en aval de la production agricole.

La politique de la qualité est un vaste ensemble comprenant le respect des délais de livraison, comme celui, d'ailleurs, des délais raisonnables de paiement, la performance technique des produits, l'image et la promotion de ceux-ci, la modernisation du droit alimentaire, la labellisation, la certification, la politique de marque, les rapports avec la distribution, en particulier la grande distribution.

De nombreux efforts ont déjà été réalisés pour de nombreuses productions agricoles, mais souvent en ordre dispersé. Il reste encore beaucoup à faire pour une politique de la qualité en faveur de l'élevage allaitant français, particulièrement la race charolaise, richesse nationale, au sein de la Communauté économique européenne.

Monsieur le ministre, vous avez décidé de créer un centre national d'études vétérinaires et alimentaires. Ce centre aurait pour tâche de développer des actions d'ordre scientifique et technique dans les domaines de la santé animale, de la salubrité alimentaire et de la valorisation de la qualité.

Les deux questions que je voulais vous poser sont les suivantes.

Premièrement, comment fonctionnera ce centre et quelles seront ses relations avec les actions régionalisées en cours ou à venir ?

Deuxièmement, contribuera-t-il à la mise en place d'une politique permettant une juste rémunération agricole des efforts de qualité déjà réalisés et à poursuivre, ce juste revenu agricole devant être considéré comme la contrepartie indispensable pour qu'une politique de la qualité puisse réussir en agriculture. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, Union du centre et Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La politique de la qualité alimentaire, monsieur le député, est très importante.

Elle est très importante d'abord parce qu'elle concerne la protection de la santé des consommateurs - nous venons d'avoir un exemple récent à propos duquel j'ai dû intervenir très fermement et nous ne céderons pas sur cette question - mais aussi parce qu'elle concerne la promotion économique et commerciale de nos produits.

Nous avons, dans notre pays, la chance d'avoir de très bons produits, une très bonne image de marque. Donc, tout ce qui valorise la qualité de nos produits doit être encouragé.

C'est la raison pour laquelle je continue le travail qui avait été commencé par d'autres pour obtenir de la Communauté économique européenne une protection de nos systèmes de certification, les labels bien sûr, mais aussi et peut-être surtout les appellations d'origine, pour lesquelles j'ai l'intention de me battre avec beaucoup de vigueur dans la Communauté. Je considère, en effet, que tout ce qui permettra de protéger la spécificité de nos produits agricoles de haute qualité est bon pour l'ensemble de l'agriculture française.

Quant aux regroupements des laboratoires que nous allons faire avec les crédits que j'ai dégagés dans ce budget, je peux vous assurer que nous veillerons à leur meilleure relation possible avec les centres régionaux, les universités, les centres de recherche qui peuvent exister, parce que ma volonté est surtout de ne pas multiplier les structures.

Il y aura donc la meilleure coordination possible.

M. le président. La parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Ma question sera très brièvement exposée, pour deux raisons. D'abord, pour faire plaisir à M. le président, qui nous a demandé d'être brefs. Ensuite parce que le thème que je voulais développer vient de l'être, il y a quelques minutes seulement, par un de mes collègues.

Je voulais, en effet, vous interroger à nouveau, monsieur le ministre, sur le problème du financement des coopératives d'utilisation de matériels agricoles, dites plus communément C.U.M.A. Il existe en France 12 000 C.U.M.A., qui représentent 250 000 adhérents. C'est dire la place importante de ce secteur dans notre exploitation agricole.

On sait également - cela a été rappelé - que la mécanisation constitue dans presque toutes les exploitations agricoles la charge la plus importante : facilement de 25 à 30 p. 100 des charges globales. Il convient donc de favoriser cette mécanisation de l'exploitation en commun dans un double

but : diminuer les coûts des investissements ; permettre l'utilisation de matériels plus performants, qui accroîtront la productivité.

Ainsi la mécanisation des C.U.M.A. apparaît-elle comme une bonne solution pour les petits et moyens exploitants, et surtout - ne l'oublions pas ! - pour les jeunes qui s'installent, lesquels se trouvent ainsi libérés d'une partie d'un investissement très lourd. Or les conditions de financement des achats en groupe sont actuellement défavorables. Elles n'évoluent pas en fonction des besoins. Les C.U.M.A. se sentent pénalisées au niveau des enveloppes de prêts bonifiés qui leur sont accordées. Ainsi qu'on vient de le rappeler à l'instant, il manque 190 millions de francs pour satisfaire les demandes de 1988 ; il en faudrait 700 au budget 1989 pour répondre aux mêmes besoins.

Quelles sont vos intentions, monsieur le ministre, dans ce domaine ? Quelle part entendez-vous accorder dans votre budget pour faciliter la promotion des investissements des exploitations en commun ? Vous venez de répondre en grande partie à cette question. Je ne pense pas que vous aurez beaucoup de détails à ajouter à ce que vous venez de dire, mais je vous en remercie tout de même par avance.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous ne croyez pas si bien dire !

Avec votre autorisation, je vais ajouter un petit détail : en 1989, nous ferons en sorte que les C.U.M.A. puissent voir se résorber les files d'attente, mais aussi qu'elles aient à leur disposition le montant de prêts bonifiés nécessaire à leur financement.

M. le président. La parole est à M. René Beaumont.

M. René Beaumont. Monsieur le ministre, je voudrais vous interroger sur divers aspects de la formation en matière agricole - formation qui, comme vous le savez, nous paraît tout à fait essentielle pour le devenir de l'agriculture.

Tout d'abord, s'agissant de l'enseignement supérieur, et dans la suite de la question posée à l'instant par mon collègue Jean-Marc Nesme, je voudrais vous interroger sur le centre national d'études vétérinaires et alimentaires. De quelle façon comptez-vous l'intégrer dans l'enseignement vétérinaire tel qu'il existe actuellement et - question peut-être un peu plus insidieuse - que comptez-vous faire de l'enseignement vétérinaire et des écoles vétérinaires telles qu'elles sont aujourd'hui ? Envisagez-vous une réelle réforme, qui semble souhaitée à la fois par les professionnels concernés et par l'ensemble des enseignants, pour faire enfin des écoles vétérinaires des outils de formation des vétérinaires de demain, qui soient non seulement des praticiens du terrain, bien sûr, mais aussi des praticiens de l'agro-alimentaire, comme vous le souhaitez sûrement.

A un autre bout de l'échelle de la formation, je voudrais vous interroger, monsieur le ministre, sur l'enseignement agricole privé. L'application de la loi du 31 décembre 1984, qui nous apparaissait, je le dis très sincèrement, comme un effort de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé, vous semble-t-elle bien respectée dans le projet de budget que vous nous présentez ?

En effet, le chapitre 43-22, « enseignement et formation agricole, subventions de fonctionnement », prévoit, à l'article 10, un crédit de 618 millions de francs pour la rémunération des enseignants des établissements privés au titre de l'article 4 de cette loi.

L'article 20, lui, prévoit 575 millions de francs pour les subventions de fonctionnement de l'enseignement privé.

Or cet article concerne à la fois la subvention forfaitaire pour les établissements de l'article 5 - charges salariales plus fonctionnement - mais aussi la subvention à l'élève pour les établissements de l'article 4.

De sorte qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'identifier quels sont les crédits prévus pour chaque type d'enseignement, ce qui n'est pas conforme à ce qu'a voulu le législateur en 1984.

Je souhaiterais donc, sur ce chapitre, que vous nous précisez le montant total des crédits prévus au profit des établissements assurant des formations à temps plein traditionnelles - rémunération des enseignants et subventions à l'élève - et, d'autre part, le montant total des crédits prévus au profit des établissements assurant la formation à temps plein par alternance compris dans l'article 20.

Il semble, en effet, qu'il y ait là une confusion qui risque d'être nuisible pour tel ou tel type d'enseignement. Et vous savez que nous sommes particulièrement vigilants sur la parité entre l'enseignement agricole public et l'enseignement agricole privé.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Moi aussi, monsieur le député, je suis particulièrement vigilant sur la parité entre l'enseignement agricole privé et l'enseignement agricole public, et cela dans les deux sens.

Pour ce qui concerne la réforme de l'enseignement supérieur, je n'ai pas d'intention particulière pour l'enseignement vétérinaire ou tel autre enseignement supérieur. J'ai simplement un certain nombre d'inquiétudes et de questions.

Inquiétudes parce que l'enseignement supérieur qui relève du ministère de l'agriculture et de la forêt doit s'approprier à faire face à la concurrence internationale, et d'abord à la concurrence européenne.

Personnellement, je souhaiterais que l'ensemble de l'enseignement supérieur réfléchisse avec moi, mais aussi avec les professions concernées, sur ce que signifie pour lui l'échéance de 1993.

C'est pourquoi, en matière d'enseignement supérieur vétérinaire et forestier, je souhaite que tous les efforts soient accomplis pour que, très vite, nous puissions reconquérir la place éminente qui fut autrefois détenue par l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire français.

L'accent sera donc mis d'abord sur le renforcement du lien entre enseignement supérieur et recherche. C'est sur ce lien qu'on peut fonder un enseignement supérieur de qualité. Il n'y a pas d'enseignement supérieur sans recherche. Il faudra que nous soyons là-dessus imperturbables et vigilants. Et je peux vous assurer, monsieur le député, que je le serai avec beaucoup de détermination.

Le deuxième objectif important de ces réformes réside dans la contribution qu'elles peuvent apporter à la nécessaire rationalisation des formations du premier cycle : en particulier, suppression des classes préparatoires aux E.N.I.T.A., c'est-à-dire aux écoles nationales d'ingénieurs de travaux agricoles, dans les lycées agricoles ; harmonisation des classes préparatoires aux écoles nationales vétérinaires avec les autres classes préparatoires en deux ans ; création de passerelles entre les différentes filières.

Enfin, le statut des enseignants chercheurs sera élaboré pour permettre une gestion plus efficace des 700 enseignants et, surtout, les inciter à une plus grande mobilité.

Pour ce qui est de l'enseignement agricole privé, la loi de 1984 prévoit que l'Etat aura deux types d'interventions.

Premier type d'intervention : les salaires des enseignants contractuels de droit public intervenant dans les établissements à temps plein classique, versés directement aux agents concernés. Les crédits correspondants se trouvent au chapitre 43-22, article 10. Ils représentent 618 millions de francs.

Seconde intervention de l'Etat : les subventions de fonctionnement versées aux établissements, qu'il s'agisse d'établissements à temps plein classiques - subventions à l'élève - d'établissements à rythme approprié, dont le montant est également fonction du nombre d'élèves, ou d'établissements de formation pédagogique pour les personnels enseignants de tous les types d'établissements privés. La dotation est de 575 millions de francs, et je puis vous assurer que le montant prévu pour le projet de budget pour 1989 permettra d'appliquer intégralement dès le 1^{er} janvier 1989 aux établissements à rythme approprié le décret qui a été publié le 15 septembre 1988.

Enfin, ce montant prévoit également l'application de la loi de 1984 pour les établissements à temps plein dès la rentrée de septembre 1989.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, je souhaite vous faire part de mon inquiétude concernant le système de retraites des agriculteurs.

C'est un problème essentiel. On estime, en effet, que le nombre des retraités sera de 2 100 000 en 1990 contre 1 800 000 aujourd'hui, tandis que celui des cotisants continuera à diminuer, passant de 1 260 000 en 1980 à un peu

plus de 900 000 en 1990. Il conviendra donc de s'interroger sur le financement du régime agricole dans les prochaines années au fur et à mesure que le nombre d'exploitants diminuera.

Mais la situation des agriculteurs est d'ores et déjà difficile, en particulier dans les zones de montagne. Ceux-ci doivent cesser toute activité pour avoir droit à la retraite, retraite qui, de surcroît, est très réduite. Cette situation est en contradiction avec le développement indispensable de la pluriactivité - et je crois que vous y êtes attaché - liée à l'essor des activités touristiques, qui est la condition indispensable de la survie économique des départements de montagne.

Ainsi, les agriculteurs retraités qui souhaitent poursuivre une activité de location saisonnière de gîtes ruraux, par exemple, sont devant un choix impossible : ou ils continuent à louer des gîtes ruraux et ils ne bénéficient plus que d'un revenu très modeste pour subsister ; ou ils abandonnent leur location pour toucher une pension de retraite, qui, elle aussi, est, hélas, très modeste. Je remarque d'ailleurs qu'un salarié retraité qui loue un appartement, lui, n'est pas visé par cette mesure.

Une activité annexe est indispensable à la fois pour la survie de l'agriculteur retraité, mais aussi pour l'équilibre de la zone où il est implanté, surtout si celle-ci est défavorisée, ce qui est le cas des zones de montagne, où la pluriactivité, je le rappelle, est la solution pour limiter la dramatique tendance à ce que vous appelez vous-même la dévitalisation.

M. Jean-Paul Chérié. Très bien !

M. Patrick Ollier. La nécessité d'un complément de revenu permettant à l'agriculteur retraité de subsister est évidente. Le principe des parcelles de subsistance - très discuté, d'ailleurs, par les jeunes agriculteurs notamment - est là pour le prouver. Il est une reconnaissance en soi du besoin pour les agriculteurs retraités les plus défavorisés d'avoir un revenu complémentaire.

N'est-il pas possible, monsieur le ministre, de reconsidérer l'interdiction du « cumul » - on peut l'appeler aussi la pluriactivité - en tous cas pour les agriculteurs qui sont dans une situation particulière, ce qui est le cas des agriculteurs de haute montagne ? Ce cumul existe d'ailleurs dans des conditions bien définies pour d'autres catégories de retraités. Pourquoi n'existerait-il donc pas pour les agriculteurs en situation difficile pour des raisons d'ordre climatique et géographique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous êtes inquiet au sujet du montant des retraites agricoles. Moi aussi. Les agriculteurs qui auront écho de nos débats le sont aussi.

Je ne suis pas complètement fermé aux réflexions que vous venez de présenter. Je crois en effet que, dans certaines conditions, les agriculteurs qui prennent leur retraite souhaitent d'abord rester dans leur maison, puis continuer à entretenir ce que certains appellent un lopin, voire une surface un peu plus grande si nécessaire. Toutefois, cela pose une difficulté. Comme toujours, il y a un problème de limite. Il faut savoir où l'on s'arrête ou à partir de quelle altitude on le permet.

En effet, très souvent, de jeunes agriculteurs d'autres régions font remarquer que, eux, ils ont soif de terres et ont besoin de reprendre des exploitations. Si l'on permet trop facilement à des agriculteurs âgés de continuer à exploiter une partie de l'exploitation ou de conserver une partie des bâtiments, on gèle la transmission. C'est un élément dont il faut aussi tenir compte.

Cela dit, monsieur le député, je suis tout à fait ouvert à ce que, à une autre occasion, on trouve le moyen d'apporter une solution positive et surtout : extrêmement souple à cette question qui est très réelle.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur le ministre, je voudrais vous faire part d'une approbation, vous présenter une remarque et vous poser une question qui aura trait au B.A.P.S.A. Le tout en deux minutes, monsieur le président.

Une approbation d'abord. Il s'agit de la contribution exceptionnelle. Certains collègues aimeraient bien avoir la journée de vingt-huit heures ; vous, vous aviez inventé

l'année de dix-huit mois. Vous nous avez expliqué dans la soirée que cette contribution exceptionnelle serait réduite par amendement à douze mois. Mes collègues de la commission des affaires culturelles et moi-même, qui souhaitons cette mesure - et le rapport de M. Bayard était très précis sur ce point - ne pouvons que nous en féliciter.

Une remarque ensuite. Evoquant tout à l'heure la situation des agriculteurs qui ne bénéficient plus d'une couverture sociale, vous nous avez dit - tout au moins j'ai cru le comprendre - que l'instauration du revenu minimum d'insertion réglait leur problème. Or vous savez qu'il n'en est rien encore. En effet, le projet de loi initial prévoyait que l'ouverture du droit à prestations sociales était conditionnée par l'obligation qui était faite aux agriculteurs de payer à nouveau leurs cotisations.

M. Gérard Gouzes. Il y a eu un amendement à ce sujet !

M. Jean-Yves Chamard. J'allais le dire. Merci de m'avoir précédé.

La commission des affaires culturelles et sociales avait, par un amendement, proposé de supprimer purement et simplement cette disposition qui pénalisait les agriculteurs, dans la mesure où les autres bénéficiaires du R.M.I. sont de plein droit pris en charge au titre de l'assurance personnelle.

L'article 40 de la Constitution avait été opposé à cet amendement, mais M. Evin avait déposé, au nom du Gouvernement, un autre amendement prévoyant que cette question serait traitée par la voie réglementaire. Cela prouve bien que le problème n'est pas réglé, monsieur le ministre. Telle est la remarque que je voulais vous faire.

Éventuellement, vous pourriez peut-être nous indiquer dès ce soir dans quelle direction l'on compte s'orienter, par voie réglementaire, pour essayer d'aligner, autant que faire se peut, les agriculteurs sur l'ensemble des autres Français qui vont bénéficier du R.M.I. En effet, si on leur donne le R.M.I., c'est qu'ils n'ont sans doute pas les moyens de payer non seulement l'arriéré mais également leurs cotisations !

Enfin, j'en viens à ma question.

M. le président. Vous parlez depuis déjà deux minutes !

M. Jean-Yves Chamard. Une minute de plus et j'en ai fini, monsieur le président ! *(Sourires.)*

Ma question concerne les agriculteurs âgés et la non-prise en compte de l'aide ménagère dans le B.A.P.S.A. Vous savez en effet que celle-ci est prise en charge par les cotisations complémentaires qui sont faibles, ce qui fait que dans tous les départements nous constatons d'année en année une diminution du nombre des heures d'aides ménagères prises en charge par les caisses de mutualité sociale agricole.

Or une politique évidente, et qui a été appliquée largement dans tous les domaines, prouve que, lorsque l'on peut maintenir à domicile une personne âgée, c'est préférable non seulement pour sa propre qualité de vie mais aussi pour l'ensemble des contribuables, dans la mesure où cela coûte moins cher.

Ma question, monsieur le ministre, est celle-ci : pensez-vous être en mesure de répondre à ce besoin évident et de plus en plus fort d'une aide ménagère pour les agriculteurs comme cela a été fait pour le reste de la population ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je confirme ce que j'ai dit tout à l'heure. Nous aurons bien sûr des décrets à prendre pour prévoir les modalités d'application de la mesure en question. Mais, je le répète, la loi s'appliquera aux agriculteurs qui auront accès au revenu minimum d'insertion.

Toute activité est redevable d'une cotisation sociale, l'activité agricole comme les autres. C'est ce qui était prévu dans le projet de loi et c'est ce qui sera mis en œuvre.

Pour ce qui concerne les prestations d'aide ménagère aux personnes âgées, qui sont attribuées par les caisses de mutualité sociale agricole sur leur budget d'action sanitaire et sociale, elles sont financées pour l'instant exclusivement par des cotisations dites complémentaires aux cotisations techniques, et elles sont à la charge des assurés du régime de protection sociale agricole. Elles représentaient en 1987 une dépense d'environ 136 millions de francs pour 37 000 personnes âgées aidées.

Compte tenu du déséquilibre démographique de ce régime, on constate des disparités sérieuses entre les ressortissants du régime général et ceux du régime agricole au regard des conditions d'octroi de cette prestation. L'élu rural que je suis peut vous le confirmer.

Une mission d'étude a donc été confiée conjointement à un représentant de l'inspection générale des affaires sociales et à un représentant de l'inspection générale de l'agriculture afin d'apprécier les disparités réelles existant dans ce secteur et de proposer des solutions susceptibles de remédier à cette situation. Les conclusions de ce rapport ont été portées à la connaissance des caisses centrales de mutualité sociale agricole. Il convient maintenant d'examiner avec le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale les suites qui pourront être données à ce rapport.

Vous aurez peut-être la réponse au cours de la prochaine discussion de loi de finances.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le ministre, ma question porte sur les distorsions en matière de prestations existant entre les travailleurs indépendants que sont les agriculteurs et les salariés du milieu agricole affiliés à la mutualité sociale agricole. Les employés du Crédit agricole, par exemple, sont affiliés à la mutualité sociale agricole. Or, s'agissant des prestations, soit légales soit d'un autre type, la mutualité sociale agricole est dans l'incapacité budgétaire de faire autant que les autres organismes.

Vous nous répondez qu'une étude a été faite et qu'une concertation a lieu avec les caisses de mutualité sociale agricole. Je suis désolé, monsieur le ministre. C'est aussi à vous, homme politique, membre du Gouvernement de la France, de donner des orientations et de répondre aux parlementaires que nous sommes. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

On ne peut tout de même pas continuer à avoir des agriculteurs et des salariés du milieu agricole qui payent autant que les autres travailleurs, voire plus, à cause du système qui détermine les cotisations en fonction de la taxation de la base foncière, et qui, en même temps, ne bénéficient pas des mêmes prestations que ces derniers.

M. Jean Giovannelli. Il fallait poser cette question l'année dernière à M. Guillaume !

M. Jean-Paul Charié. Il vous revient, monsieur le ministre, de nous fournir une réponse précise ou, au moins, une orientation.

M. Gérard Gouzes. Et vous, qu'avez-vous fait pendant deux ans ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ne connais pas M. Charié, mais je constate que nous n'avons vraisemblablement pas la même conception de nos relations avec les organisations professionnelles agricoles.

La mutualité sociale agricole est chargée de gérer l'ensemble du système de protection sociale des agriculteurs. Je vous signale, monsieur le député, si vous ne le savez pas, qu'il s'agit d'une très grande institution, qui est bien organisée, qui fonctionne bien, qui est assez jalouse de ses prérogatives et avec laquelle il convient de travailler sérieusement. C'est ce que je m'efforce de faire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. La question de M. Charié et la réponse de M. le ministre ont au moins permis de sortir de la torpeur de cette soirée ! Je les en remercie.

Monsieur le ministre, je ne vous apprendrai rien en disant que l'agro-industrie est le premier secteur de l'économie française, le plus beau fleuron de notre balance commerciale. Depuis 1980, au cours de chaque discours officiel, les ministres de l'agriculture se succèdent pour vanter les mérites de l'agro-alimentaire, pour montrer les vertus de la biotechnologie, de la diversification des cultures et de la transformation des produits agricoles. D'ailleurs, vous n'avez pas échappé à ce dithyrambe, monsieur le ministre. Mais dois-je vous croire ?

En effet, cela impliquerait d'abord qu'on assure la formation des hommes. Vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre : « il faut former, former, former ». Or depuis des

années que je propose la création de classes de B.T.A. pour la transformation des produits agricoles, la réponse est la même : on me dit que j'ai raison, mais que comme le diplôme de B.T.A. n'existe pas, il faut que je m'arme de patience et que, lorsque ce sera fait, j'aurai immédiatement satisfaction, que ce soit pour l'enseignement public ou pour l'enseignement technique privé.

Alors, monsieur le ministre, puisque vous apportez des moyens supplémentaires à l'enseignement agricole et que vous êtes décidé à favoriser l'agro-alimentaire, vais-je enfin obtenir satisfaction ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. A la fin de ce débat, monsieur le député, je ne demande qu'une chose : vous donner satisfaction. Vous l'avez bien mérité, depuis le temps que vous êtes là !

M. Michel Cointat. Je ne demande qu'à vous croire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ne sais pas si je vais y arriver, mais je vais vous indiquer où nous en sommes. Et si nous n'étions pas arrivés exactement au point que vous espérez, nous essaierons de regarder cela d'un petit peu plus près.

Peut-être faut-il créer un diplôme spécial, on verra.

En tout cas, pour l'instant le ministère de l'agriculture, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, a mis au point, pour cette rentrée scolaire, un nouveau baccalauréat professionnel « bio-industrie de transformation » qu'il est possible d'obtenir sur cinq sites.

Au total, trente-quatre classes supplémentaires du niveau baccalauréat de technicien supérieur ont été programmées pour la présente rentrée scolaire et la suivante dans le domaine des I.A.A. Elles s'ajoutent aux soixante-dix classes déjà existantes à ce jour dans le domaine de l'enseignement agricole, soit une augmentation de la capacité de formation d'environ 50 p. 100.

Quant à l'enseignement supérieur agro-alimentaire, il repose toujours sur les deux pôles principaux de Nantes et de Paris-Grignon.

Nous devrions peut-être aller plus loin. Vous pensez, vous, monsieur le député, à un B.E.P.A. agro-alimentaire ? Il faudra en reparler. Peut-être arriverons-nous à trouver une solution pour la prochaine rentrée.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le ministre, si vous ne me connaissez pas, c'est peut-être parce que vous êtes venu soutenir aux élections cantonales, dans mon canton natal, à Beaune-la-Rolande dans le Loiret, M. Joannet, le directeur de cabinet de M. Mauroy, lequel n'a obtenu malheureusement que 35 p. 100 des voix ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Voilà peut-être pourquoi vous oubliez M. Charié, en même temps que votre soutien à un si mauvais candidat !

Je reviens, monsieur le ministre, à la pluriactivité et à la question de Patrick Ollier. La pluriactivité ne concerne pas que la haute montagne et les régions où les agriculteurs réclament davantage de terres. Ce n'est pas dans l'Yonne ou la Beauce du Loiret que se pose le problème, mais dans le Gâtinais, où il y a des friches et où il n'existe pas de problème foncier.

Vous savez qu'il existe des freins sociaux, fiscaux et psychologiques au développement de la pluriactivité. Or c'est l'une des sources du maintien des foyers agricoles et des foyers économiques dans le milieu rural. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour continuer l'action de votre prédécesseur en faveur du développement de la pluriactivité, certes en zone de montagne mais aussi dans les autres secteurs agricoles ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Gouzes. Il n'y a pas de quoi applaudir !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En matière de pluriactivité, monsieur le député, je compte avancer sur ce chemin difficile avec peut-être un petit peu plus de précaution que vous ne me semblez en prendre. Je crois qu'il s'agit là encore de respecter la démarche des agriculteurs et de ne pas chercher à leur imposer un modèle qui,

après avoir privilégié exclusivement l'activité agricole dans les années 1960, privilégierait maintenant la pluriactivité. Moi, je préfère qu'on les laisse libres de choisir.

M. Jean-Paul Charié. Libres, oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Le travail du législateur et du Gouvernement doit consister à donner aux agriculteurs les moyens institutionnels et juridiques de cette liberté.

C'est pourquoi, monsieur le député, je m'efforcerais - en tout cas je m'y suis engagé auprès des organisations professionnelles -, avec votre aide, d'apporter assez rapidement au cours de cette législature les moyens juridiques pour que les agriculteurs qui souhaiteraient, dans certaines régions, pratiquer la pluriactivité puissent le faire avec facilité. Mais je me garderai bien, contrairement à ce que vous laissez entendre, de leur imposer comme une voie nouvelle. On leur a déjà raconté si souvent qu'il y avait des voies nouvelles ! (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Afin d'obtenir davantage de précisions sur certains problèmes, monsieur le ministre, ma seconde question va, dans ses différents aspects, concerner les conditions d'exercice de la profession d'agriculteur en zone de montagne. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion, avec d'autres, de vous faire part de l'inquiétude des petits producteurs de lait en zone de montagne.

La situation de ces petits producteurs est dramatique, et certains agriculteurs sont obligés de quitter leur ferme, ce qui est un élément supplémentaire de la dévitalisation des communes de montagne. Dans le département des Hautes-Alpes, que je connais bien, la production de lait est en baisse constante depuis quelques années, n'atteignant même pas les quotas fixés.

Or la mutualisation des pénalités à verser étant calculée sur la base du quota laitier, les producteurs se trouvent dans l'obligation de payer pour une quantité qu'ils n'ont pas produite - je parle des petits producteurs qui sont en sous-réalisation.

Comment comprendre cette nouvelle mesure, dite de mutualisation-solidarité, qui pénalise les plus faibles ? A mon sens, c'est justement vers eux que devrait s'orienter la solidarité puisque leur revenu est déjà très faible. Or, par cette mesure, il est - hélas ! - encore diminué.

Il est temps que les zones de montagne où il y a une situation exceptionnelle se voient appliquer un régime particulier, dans l'esprit d'ailleurs de la loi montagne qui a été votée, je crois, à l'unanimité.

N'est-il pas possible de rééquilibrer le poids des pénalités en ces différentes régions de France en prenant en compte leur diversité et la mesure des difficultés inhérentes aux zones de montagne ?

Les producteurs de montagne, aussi bien individuellement que dans le cadre de leurs organisations professionnelles, sont actuellement désespérés ?

Pourquoi ne pas faire profiter les zones de montagne françaises d'une réserve communautaire comme en bénéficient certains pays de la communauté - je pense à l'Irlande ou au Luxembourg ?

Vous avez, tout à l'heure, annoncé une solution. Alors, que proposez-vous, monsieur le ministre, pour que la montagne jouisse d'un régime différencié en la matière ?

Par ailleurs, la situation de l'élevage des ovins en zone de montagne est aussi inquiétante, et je me dois d'en parler. Vous savez l'importance du troupeau ovin dans ces régions. Celui-ci doit pouvoir être maintenu pour assurer l'existence des éleveurs certes, mais aussi pour des raisons annexes qui touchent notamment à l'entretien de la montagne, qui est un problème délicat et dont on devra aussi parler.

Si la valorisation de la viande est indispensable, si l'assainissement du marché est nécessaire, il faut surtout éviter toute importation massive. Ces mesures concernent certes la nécessaire renégociation des accords communautaires, mais il faut gérer l'urgence. Il me paraît donc indispensable d'augmenter les indemnités ovines dans les zones de haute montagne. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour que cette action soit intensifiée ?

Je m'inquiète aussi de la chute, au chapitre 61-80, des crédits de paiement concernant les aménagements et les équipements collectifs en montagne et dans les zones défavo-

risées. Malgré l'effort conjoint des budgets régionaux, la chute est de moitié. Pour le F.I.D.A.R. et le F.I.A.M., on assiste aussi à une chute considérable, moins de quatre ans après le vote de la loi montagne.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, des augmentations de crédits. Je serais heureux que vous confirmiez cette bonne nouvelle.

Une bonne nouvelle aussi, en provenance de Strasbourg prévoit des économies très importantes, selon ce qui a été dit, dans les dépenses agricoles de 1989 - jusqu'à 3,5 milliards de francs pour la France. Affectées au budget de l'agriculture, ces économies pourraient peut-être permettre de prévoir des rallonges au niveau des investissements voire un allègement substantiel de la fiscalité agricole... Vous comprendrez les inquiétudes qui m'habitent quant au sort réservé par ce budget aux zones de montagne.

Monsieur le ministre, quelle solidarité avec les agriculteurs les moins bien placés et quelle politique d'aménagement pour les régions de montagne comptez-vous mettre en place ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur Ollier, j'ai l'impression que vous apprenez vite ! *(Sourires.)*

Voici quelques éléments d'information sur la situation de la production laitière en montagne. Je serais malheureux, en effet, que votre information soit incomplète.

Certains, ce matin, en particulier M. Godfrain, m'ont reproché d'avoir oublié les producteurs de montagne lorsque nous avons instauré les quotas laitiers en 1984. Je vous rappelle qu'à l'époque, lorsque nous avons décidé de diminuer la production laitière, pour la France entière le taux de diminution atteignait 2,8 p. 100, mais pour la montagne, 1,8 p. 100. En 1985, lorsqu'il a fallu diminuer d'un point encore la production laitière en France, il n'y a pas eu de diminution pour la montagne. En 1984 et en 1985, la production de lait en montagne n'a pas été contrainte de renvoyer les quantités libérées à la réserve nationale. Ces quantités sont restées dans les zones de montagne.

En outre, la montagne a bénéficié de plus de la moitié des 137 000 tonnes de transfert de quotas vente directe aux quotas de laiterie. En 1987, elle a reçu 100 000 tonnes supplémentaires de référence. Cette dotation correspond à une augmentation de 3 p. 100 de la collecte en zones de montagne. Je précise que le gel communautaire, au lieu de 2 p. 100 pour la France entière, n'a été que de 1 p. 100 en zone de montagne.

Surtout, monsieur le député, afin que tout le monde le sache, je rappelle que la part de la montagne dans la production laitière française était en chute libre au cours des années soixante-dix : elle a atteint 9,9 p. 100 dans la collecte nationale en 1983. Savez-vous quel est le taux aujourd'hui ? Vous ne le savez pas ? Le voici : 11,5 p. 100, soit une augmentation de 3,5 p. 100 !

M. Gérard Gouzes. C'est mieux !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Il me serait facile à moi aussi de pleurer sur le sort des pauvres petits producteurs de lait des zones de montagne.

Mais il faut avoir le courage de dire que notre pays est affronté à un problème de répartition de la quantité et de la production en fonction de zones de production dont les débouchés, les manières de produire et les produits sont différents... Nous devons en tenir compte. Je veillerai toujours à ce que l'on tienne compte de la situation particulière de la montagne.

En tout cas, il nous faut rompre avec un certain nombre de déclarations comme celles qui, il y a quelques mois, ont fait un tort considérable aux producteurs de lait de montagne. On leur a dit - vous savez qui, pas n'importe qui ! - qu'il n'y aurait pas de quotas laitiers en montagne. Les producteurs des zones de montagne ont cru à ces déclarations et ils ont produit du lait, alors que le règlement communautaire s'applique, pour eux aussi.

Oui, il faut veiller au maintien d'une production laitière en montagne : mais je crois aussi qu'il faut que nous portions tous un regard d'ensemble sur la production laitière française. Ayons le courage de dire que tout ne sera pas possible

en même temps. Nous devons tenir compte aussi des difficultés que rencontrent un certain nombre de producteurs dans d'autres régions.

C'est la difficulté de la tâche du ministre de l'agriculture, mais je puis vous assurer, monsieur le député, que j'assurerais cette difficulté sans défaillir et en essayant aussi de vous dire la vérité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le ministre, j'ai bien noté que vous étiez favorable à une libéralisation de la pluriactivité. Comme moi, vous ne cherchez pas à l'imposer, il s'agit de la libérer.

J'ai à vous poser encore une question très brève au sujet des 575 millions de francs destinés aux subventions de fonctionnement de l'enseignement agricole privé. Quel est le montant total des crédits prévus au profit des établissements assurant les formations à temps plein traditionnelles, rémunération des enseignants, selon l'article 10 de la loi du 31 décembre 1984.

Par ailleurs, quel est le montant des crédits prévus au profit des établissements assurant une formation à temps plein par alternance. Dans les 575 millions de francs, quelle est la part pour les établissements qui assurent un type d'enseignement dans le cadre de l'article 10 et les établissements qui assurent l'enseignement par alternance, c'est-à-dire les maisons familiales ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je vais essayer de répondre clairement à votre question.

Les subventions de fonctionnement versées aux établissements, qu'il s'agisse des établissements à temps plein, classiques, subventions à l'élève, ou des établissements à rythme approprié dont le montant est également fonction du nombre d'élèves ou des établissements de formation pédagogique pour les personnels enseignants de tous les types d'établissements privés, sont prévues au chapitre 43-22, article 20, et s'élèvent à 575 millions de francs.

Je puis donc vous assurer que le montant des crédits prévu dans le budget 1989 permettra une application intégrale, dès le 1^{er} janvier 1989, aux établissements à rythme approprié. Le décret publié au 15 septembre 1988 sera donc appliqué.

Le montant que je viens d'indiquer prévoit également l'application de la loi de 1984 pour les établissements à temps plein dès la rentrée de septembre 1989. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Mais vous n'avez pas répondu en ce qui concerne la répartition !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Agriculture et forêt ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 235 465 773 francs ;

« Titre IV : 804 862 617 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 107 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 43 500 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 384 600 000 francs ;

« Crédits de paiement : 534 240 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, M. Jean Briane a présenté un amendement, n° 15, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 54 174 032 francs. »

La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Mon amendement tend à réduire les crédits du chapitre 34-14, dont la dotation s'est accrue de façon excessive, alors que les agriculteurs sont confrontés à une situation économique difficile.

Il s'agit de statistiques. L'an dernier, les crédits avaient augmenté 180 000 millions. Cette année, l'augmentation est de 54 millions. Or, les agriculteurs ne sauraient se nourrir de statistiques !

Les éleveurs français souffrent depuis longtemps, on le sait, de distorsions de concurrence intra-communautaire alors que les éleveurs allemands bénéficient d'un régime fiscal particulièrement favorable qui équivaut à une aide de 2 milliards de francs.

Pendant ce temps, nos éleveurs ont à supporter les coûts financiers très lourds induits par des taux d'intérêt réels élevés et par une capacité d'auto-financement faible, voire inexistante.

Alors que nous avons le meilleur cheptel en Europe, et que nos éleveurs sont les plus compétitifs, la France a perdu, du fait de cette situation intolérable, le rang de premier exportateur de viande au profit de la R.F.A. qui, elle, a doublé ses exportations. De ce fait, notre balance commerciale en viande fraîche se détériore progressivement. Le déficit est de 2,8 milliards de francs. Notre situation est pour le moins paradoxale.

C'est pourquoi nous proposons une prise en charge partielle des frais financiers des prêts à court terme pour l'engraissement. Cette aide permettrait la reconquête du marché intérieur et le développement des exportations. Nous pourrions lutter à armes égales avec nos concurrents. Pour un coût global comparable à diverses mesures adoptées l'année dernière, cette aide aurait le mérite d'être cohérente et significative.

L'an dernier, j'avais déposé un amendement identique, qui fut d'ailleurs voté par le groupe auquel vous apparteniez à l'époque, monsieur le ministre. Les 54 millions de francs qui seraient libérés grâce à l'adoption de mon amendement ne sont bien sûr que le levain pour un effort plus important. Vous avez certainement la possibilité de vous tourner vers la réserve parlementaire.

Il me semble que cet amendement devrait être adopté par tous les députés, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, car il s'agit de sauvegarder notre élevage bovin français, et de servir ainsi l'intérêt général.

Monsieur le ministre, puisque vous nous avez invités tout à l'heure à travailler ensemble pour l'agriculture et pour les agriculteurs français, je réponds à votre appel : je crois que nous pouvons d'ores et déjà, en votant cet amendement, faire œuvre utile pour les éleveurs français.

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture et la forêt, pour donner son avis sur l'amendement n° 15.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement, déposé en séance.

Je comprends la procédure suivie, mais il aurait mieux valu trouver un autre article pour formuler cette proposition. En effet, il s'agit d'un engagement sur deux ans.

L'année dernière, notre assemblée a eu à connaître, sur proposition du ministre, d'un engagement de 180 millions de francs pour opérer, dans le cadre communautaire, une étude statistique nécessaire à la conduite d'une bonne politique agricole. Cet engagement de 180 millions, monsieur Briane, vous l'avez voté, votre majorité l'a voté. En l'occurrence, il s'agit d'un reliquat. Et maintenant, il ne faudrait pas, selon vous, voter ce reliquat ? Tout cela est d'une parfaite incohérence.

Pour ce qui est de ce que vous proposez en ce qui concerne l'utilisation éventuelle des crédits, je n'ai pas de remarque particulière. De tout temps, une des grandes difficultés de la politique agricole a eu pour origine, en tout cas, une connaissance insuffisante des réalités du monde agricole

qui est extrêmement complexe. Nous connaissons mal non seulement les revenus, mais encore le détail des données liées à l'ensemble des mécanismes de production.

Avec les crédits proposés au chapitre 34-14, nous avons la possibilité d'obtenir une enquête détaillée et fouillée, nécessaire à la bonne conduite d'une politique agricole. A mon avis, il serait dommageable que cette enquête engagée depuis un an ne soit pas poursuivie.

Je ne peux pas engager la commission qui ne s'est pas prononcée, mais, en mon nom personnel, je demande le rejet de l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Même avis que le rapporteur spécial.

Je demande à l'auteur de l'amendement de bien vouloir retirer celui-ci - d'avance, je l'en remercie - parce qu'il mettrait à mal une opération déjà engagée.

En outre, si on le suivait, il provoquerait une sorte de catastrophe dans la statistique agricole, en particulier un gaspillage important de deniers publics déjà engagés.

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Je n'ai rien inventé : la procédure que j'utilise ce soir a maintes et maintes fois servi ici. Tout le monde sait que le Parlement n'a pas l'initiative de la dépense !

Pour ce qui est de la statistique, je ne suis pas contre. Le rapporteur spécial pense que j'aurais pu trouver un autre article ? Certainement ! Quoi qu'il en soit, la statistique ne servirait pas à grand chose s'il n'y avait plus d'agriculteurs demain !

Monsieur le ministre, vous engagez-vous ce soir à étudier le problème avant le vote définitif du budget ? Nous présenterez-vous des propositions ? Je souhaite, vous l'avez bien compris, que vous fassiez un geste, comme il en a été fait l'an dernier, pour réduire les charges des éleveurs français. Si vous vous engagez à étudier la question et à déposer des propositions avant la fin du vote du budget, je veux bien éventuellement retirer mon amendement.

A défaut, je demanderai non seulement le maintien de l'amendement mais un scrutin public pour que les choses soient claires afin que l'on sache qui s'intéresse vraiment à l'agriculture française. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Pourrions-nous entendre le représentant de la commission des finances sur la recevabilité de l'amendement, au regard de l'article 42 de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 ?

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier, rapporteur spécial.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. L'amendement a été examiné par le président de la commission. Il est recevable. Il n'y a pas de problème sur le plan juridique.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 15.

Je suis saisi par le groupe de l'Union du centre d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	544
Nombre de suffrages exprimés	544
Majorité absolue	273
Pour l'adoption	268
Contre	276

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 36, au titre des services votés, au chiffre de 70 994 226 336 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 37, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 2 054 773 664 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères :

Annexe n° 1. - M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial ; avis n° 296, au nom de la commission des affaires étrangères : tome I. - Services diplomatiques et généraux, de M. André Delahedde ; tome II. - Relations culturelles et francophonie, de M. Xavier Deniau ; avis n° 297, tome I, de M. Jean-Yves Le Drian, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Affaires européennes :

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 296, au nom de la commission des affaires étrangères : tome III. - Affaires européennes : Institutions, marché unique, monnaie, de M. Jean Seitlinger ; tome IV. - Affaires européennes : Recherche, technologie, télécommunications, de M. Jean-Yves Le Déaut.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 26 octobre 1988, à une heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

ERRATUM

au compte rendu intégral de la 3^e séance du 19 octobre 1988

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,
du 20 octobre 1988)

Page 1043, 1^{re} colonne :

Lire ainsi le onzième alinéa :

J'espère seulement que, dans le passé même récent, aucun de ceux qui me reprochent aujourd'hui de dire ce que je n'ai pas dit n'a fait, sans le dire, ce que je dis que je n'avais pas dit. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

ORDRE DU JOUR

ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 25 octobre 1988

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 8 novembre 1988 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 25 octobre 1988, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (n°s 160, 294, 295 à 299) ;

Agriculture et forêt ; B.A.P.S.A.

Mercredi 26 octobre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Affaires étrangères ;

Affaires européennes.

Jeudi 27 octobre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Justice ;

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Industrie et aménagement du territoire :

- tourisme ;

- commerce et artisanat.

Vendredi 28 octobre 1988, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à quinze heures :

Anciens combattants et victimes de guerre.

Mercredi 2 novembre 1988, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Défense.

Jeudi 3 novembre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Travail, emploi et formation professionnelle.

Vendredi 4 novembre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Postes, télécommunications et espace.

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire :

- culture ;

- communication.

Lundi 7 novembre 1988, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Education nationale, jeunesse et sports :

- enseignement scolaire ;

- enseignement supérieur.

Mardi 8 novembre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Transports et mer :

- aviation civile et météorologie. - Budget annexe de la navigation aérienne ;

- transports terrestres et sécurité routière ;

- mer.

D'autre part, la discussion des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer a été fixée au dimanche 13 novembre 1988, matin et après-midi.

CALENDRIER RECTIFIÉ DE LA DISCUSSION
DE LA DEUXIÈME PARTIE
DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1989

	Temps d'organisation
Mercredi 26 octobre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Affaires étrangères	3 h 15
Affaires européennes	2 h 05
Jeudi 27 octobre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Justice, Légion d'honneur et ordre de la Libération	3 h 30
Industrie et aménagement du territoire : tourisme	1 h 55
Industrie et aménagement du territoire : commerce et artisanat	2 h
Vendredi 28 octobre 1988 (matin, après-midi et soir) (1) :	
Anciens combattants et victimes de guerre	2 h 20
Mercredi 2 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Défense	4 h 30
Jeudi 3 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) (1) :	
Travail, emploi et formation professionnelle ..	6 h 15
Vendredi 4 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) (1) :	
Postes, télécommunications et espace	2 h 35
Culture, communication, grands travaux et Bicentenaire : culture	3 h 25
Culture, communication, grands travaux et Bicentenaire : communication	3 h 10
Lundi 7 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Education nationale, jeunesse et sports : enseignement scolaire	4 h 35
Education nationale, jeunesse et sports : enseignement supérieur	2 h 55
Mardi 8 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Transports et mer : aviation civile, météorologie ; navigation aérienne	1 h 35
Transports et mer : transports terrestres et sécurité routière	2 h 05
Transports et mer : mer	1 h 50
Mercredi 9 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Industrie et aménagement du territoire : industrie	3 h 05
Industrie et aménagement du territoire : aménagement du territoire	2 h 25
Jeudi 10 novembre 1988 (matin et après-midi) :	
Équipement et logement : urbanisme, logement et services communs	3 h 10
Équipement et logement : routes	2 h 20
Dimanche 13 novembre 1988 (matin et après-midi) (1) :	
Départements et territoires d'outre-mer	3 h 40
Lundi 14 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Solidarité, santé et protection sociale	6 h 40

(1) Modifications du calendrier initial.

	Temps d'organisation
Mardi 15 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Education nationale, jeunesse et sports : jeunesse et sports	2 h 25
Recherche et technologie	3 h 15
Mercredi 16 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Intérieur	4 h 35
Premier ministre : environnement	1 h 35
Jeudi 17 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Premier ministre : services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan ; fonction publique. - Journaux officiels	2 h 45
Economie, finances et budget : monnaies et médailles	0 h 25
Economie, finances et budget : Imprimerie nationale	0 h 30
Economie, finances et budget : charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales ; commerce extérieur	3 h 15
Vendredi 18 novembre 1988 (matin, après-midi et soir) :	
Coopération et développement	1 h 55
Articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.	

Justice (cours d'appel : Ille-et-Vilaine)

14. - 26 octobre 1988. - **M. Joseph-Henri Maujolan du Gasset** expose à **M. le garde des sceaux, ministre de la Justice** que depuis fort longtemps les délais des procédures judiciaires devant les tribunaux sont terriblement longs. Aussi, les gardes des sceaux ont tenté les uns et les autres de remédier à cette situation. Force est de constater que leurs efforts ont été vains. Depuis 1970, cette situation s'est aggravée, régulièrement et inexorablement. Au point que parfois les justiciables, découragés, ont recours à des médiateurs sans titre. Les cours d'appel subissent durement le choc de cet allongement des délais d'instruction tiés affaires. Le délai moyen d'une procédure d'appel oscillait, au début des années 1970, entre six et douze mois. On pouvait alors considérer la situation comme satisfaisante. Malheureusement, l'inflation du contentieux est telle que les justiciables se voient imposés désormais des délais doubles, ou parfois triples, par rapport à la situation que nous connaissions il y a une quinzaine d'années. Parfois on aboutit à un véritable déni de justice. Le facteur temps est par ailleurs susceptible d'être utilisé par certains justiciables comme moyen de défense. La cour d'appel de Rennes n'échappe pas à cette évolution. Le délai raisonnable de six à douze mois concerne seulement 15 p. 100 des procédures d'appel devant cette cour. Le barreau de Nantes a depuis fort longtemps dénoncé cette situation. Les dossiers d'appel émanant de la Loire-Atlantique représentent 35 p. 100 du volume total des affaires traitées par la cour d'appel de Rennes. La création d'une cour à Nantes s'impose avec force. Peut-être pourrait-on imaginer un projet joignant la Vendée à la Loire-Atlantique ? Peut-être pourrait-on penser à la création d'une cité judiciaire ? Devant cette nécessité évidente, il lui demande quelle est sa pensée sur ce point.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 25 octobre 1988

SCRUTIN (N^o 26)

sur l'amendement n^o 15 de M. Jean Briane tendant à réduire les crédits du titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1989 (budget de l'agriculture et de la forêt, moyens des services : réduction de la dotation consacrée aux statistiques).

Nombre de votants	544
Nombre de suffrages exprimés	544
Majorité absolue	273

Pour l'adoption	268
Contre	276

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (274) :

Contre : 273.

Non-votant : 1. - M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

Groupe R.P.R. (132) :

Pour : 132.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 87.

Non-votants : 2. - MM. Jean-Pierre de Peretti della Rocca et André Rossinot, président de séance.

Excusé : 1. - M. Pierre Merli.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 40.

Groupe communiste (25) :

Non-votants : 25.

Non-inscrits (15) :

Pour : 9. - M. Gautier Audinot, Mme Christine Boutin, MM. Serge Franchis, Roger Lestas, Mme Yann Piat, MM. Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et André Thlen Ah Koon.

Contre : 3. - MM. Alexandre Léontleff, Claude Miqeu et Emile Vernaudon.

Non-votants : 3. - MM. Elie Hoarau, Alexis Pota et Aloyse Warhouver.

Ont voté pour

MM.

Mme Michèle Alliot-Marie
Edmond Alpbardéry
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet

Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Baraler
Raymond Barre
Jacques Barrot
Mme Michèle Barzach

Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Beauville
Christian Bergella
André Berthol

Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Frack Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Benjamin Briat
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Alain Carignon
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavaille
Robert Cazalet
Jacques

Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavanes
Jacques Chirac
Paul Choillet
Pascal Clément
Michel Coïnat
Daniel Collio
Louis Cotombani
Georges Colombier
René Couanau
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Jean-Yves Cozan
Henri Cug
Jean-Marie Daillet
Olivier Dassault
Mme Martine

Daugerilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhjaan
Willy Diméglio
Eric Dollgé

Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel Duberaard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durlieux
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Edouard Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean-Claude Gaudin
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Geagenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gousdoff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnor
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grigoo
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François

Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Gulebon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Huault
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemla
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemanc
Didier Julia

Alain Juppé
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
François Léofarc
Arnaud Lepereq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujolan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Mchaux-Chevry
Jean-Claude Mignau
Charles Millau
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice Néou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasqual
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Francisque Perrut

Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Etienne Pinte
Ladislas Pozniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzler
Marc Reyman
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robies
Jean-Paul de Rocca
Serra
François Rochebloine
André Rossi

José Possi
Jean Royer
Antoine Rufenschacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
M e S u z a n n e
Sauvaigo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seitzinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Martial Taugourdeau
Guy Teissier
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot

André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toabon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vuchet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivier
Michel Voisla
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Liesemann
Claude Lise
Robert Loidi
François Loncle
Guy Lordinat
Jeanny Lorgeoux
Maunice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Loppi
Bernard Madrelle
Jacques Mabias
Guy Malaudain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte
Maria-Moskowitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Mermaz
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miquen

Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Montcharaout
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Nézi
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriot
Jean-Pierre Pénicaud
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchon
Bernard Poignant
Maurice Pourchon
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recoers
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rosquet
Mme Ségolène Royal

Michel Sainte-Marie
Philippe Saumaro
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saunade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzenberg
Robert Schwiart
Henri Sicre
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphe
Sublet
Michel Suckied
Jean-Pierre Sœur
Pierre Tabanon
Yves Taverrier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Tréuel
Edmond Vacont
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Verassodon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Alain Vivies
Marcel Wacheux
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.
Maurice
Aderab-Peuf
Jean-Marie Alzize
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Aurox
Jean-Yves Autzier
Jean-Marc Ayraut
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Bacumier
Jean-Pierre Baldryck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baraillu
Bernard Bardin
Alain Barran
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Bartist
Jean Beauvils
Guy Bèche
Jacques Beq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Louis Besson
André Billardon
Bernard Sioulac
Jean-Claude Bliu
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Boirepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardean
Jean-Michel Boucheron
(Charente)
Jean-Michel Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourgaignon
Jean-Pierre Braise
Pierre Brans
Mme Frédérique
Bredin
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérès
Jean-Christophe

Cambadelis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carrelet
Bernard Carrou
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Carvin
René Cazeauve
Aimé Césaire
Guy Claufrault
Jean-Paul Chamteguet
Bernard Charles
Marcel Charmaut
Michel Charzat
Guy-Michel Chaveaux
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineux
François Colcombet
Georges Colin
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Deboux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delly
Albert Devers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine
Dieulaugard
Michel Diest
Marc Dulez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyere
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumost
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvalois
Mme Janine Ecochard
Henri Emmauelli
Pierre Esteve
Albert Facos
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forges
Raymond Forni
Alain Fort

Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Fuzier
Claude Gaits
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrosteau
Jean-Yves Gasteau
Jean Gatel
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
Jean Guigné
Jacques Guyard
Charles Heras
Edmond Hervé
Pierre Hiard
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues des
Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kuczeida
André Labarrière
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Mme Catherine
Lalunière
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Miché Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Larcé
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecmir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Ledac
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lèjeune
Georges Lemoine
Guy Lemagne
Alexandre Léontieff

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, et M. André Rossinot, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Gustave Ansart, François Asensi, Marcelin Berthelot, Alain Bocquet, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, André Duronema, Jean-Claude Geysso, Pierre Goldberg, Georges Hage, Guy Hermier, Elie Hoarau, Mme Muguette Jacquaint, MM. André Lajoine, Jean-Claude Lefort, Daniel Le Meur, Paul Lombard, Georges Marchais, Gilbert Millet, Robert Moutdargent, Ernest Moutoussamy, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Louis Pierma, Alexis Pota, Jacques Rimbault, Jean Tardito, Fabien Thiémé, Théo Vial-Massat et Aloyse Warhouver.

Excusé ou absent par congé

(En application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

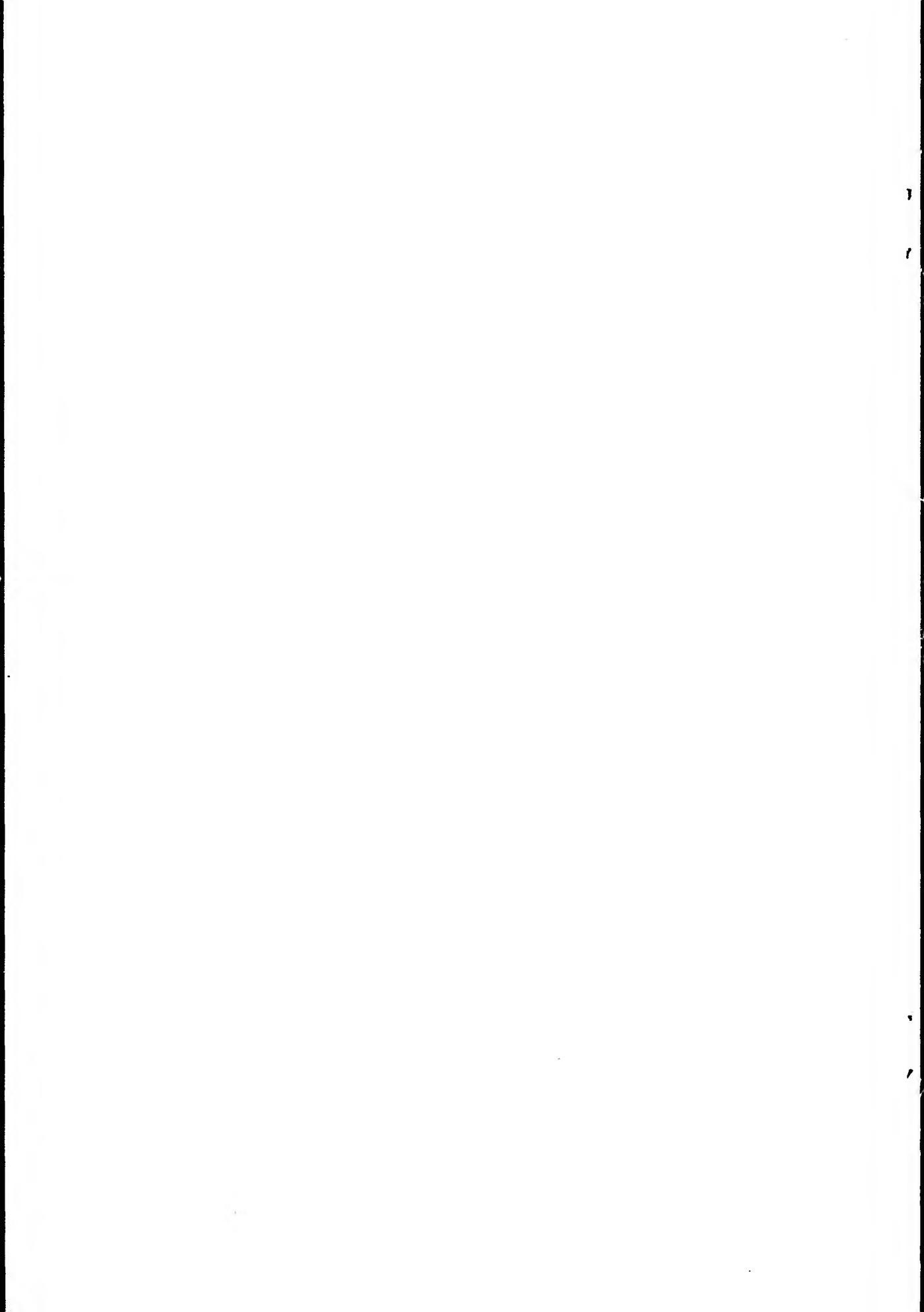
M. Pierre Merli.

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin (n° 12) sur l'amendement n° 70 de la commission des finances, sous-amendé, à l'article 3 du projet de loi de finances pour 1989 (remplacement du mécanisme de déductibilité des frais de garde des enfants par une réduction d'impôt égale à 25 p. 100 des sommes dépensées dans la limite de 13 000 francs par an (*Journal officiel*, débats A.N., du 21 octobre 1988, page 1092), M. Jean Royer, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin (n° 14) sur l'amendement n° 121 de M. Jean-Pierre Brard tendant à supprimer l'article 8 du projet de loi de finances pour 1989 (réduction du taux de l'impôt sur les sociétés) (*Journal officiel*, débats A.N., du 21 octobre 1988, page 1130), M. Jean Royer, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin (n° 23) sur l'amendement n° 94 de la commission des finances à l'article 18 du projet de loi de finances pour 1989 (paragraphe IV : création d'une nouvelle tranche d'imposition au-delà de 20 millions de francs, au taux de 1,1 p. 100 (*Journal officiel*, débats A.N., du 22 octobre 1988, page 1318), M. Jean Royer, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu	\$2	86	
93	Table questions	\$2	95	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu	52	81	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions - 27 : projets de lois de finances
95	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
07	Série ordinaire 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75272 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
09	Un an	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

